

Un scandale qui a trop duré

Au moment d'aller sous presse, alors qu'il rentrait de Paris où il est allé représenter la CSN à une réunion de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, M. Jean Marchand, président général, nous a fait une importante déclaration en marge du résultat des dernières élections

VOIR
EN PAGE 14

Le plus fort tirage
de la presse syndicale
au Canada

LE TRAVAIL

Vol. XXXIX — No 4

Montréal, Qué., avril 1963

Dix cents

VOIR
EN PAGE 8



*Six mois de lutte contre
les millions de la Q.I.T.*

Les gars de Sorel ont gagné d'être respectés

Nos éditoriaux sur
les grands problèmes
de l'heure présente

— voir pages 4-5

Une famille canadienne
sur trois vit dans
la "pauvreté"

— voir page 6

Il n'est pas facile de
s'arracher aux griffes
de la finance

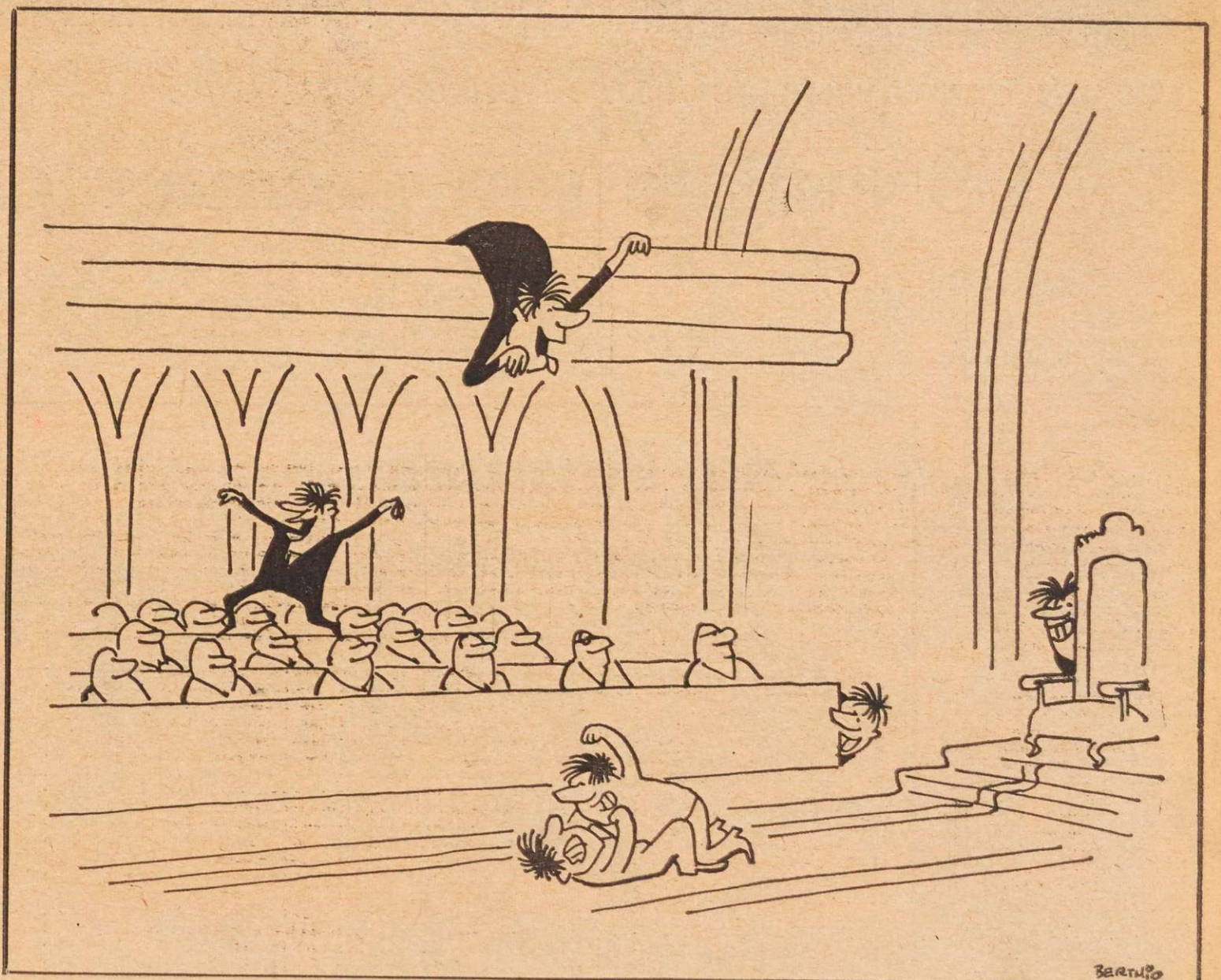
— voir page 8

Cessons de dilapider
la plus grande richesse
du Québec

— voir page 10

De Paris, une
déclaration exclusive
de M. Descamps

— voir page 14



LA CHAMBRE DES COMMUNES :

Ici et là quelques députés qui ne semblent pas savoir où se placer...

À la Shawinigan Chemicals

Le syndicat choisit son assureur

LORS des récentes négociations, le Syndicat National des Travailleurs en produits chimiques de Shawinigan Inc. (C.S.N.) a obtenu gain de cause dans la question d'assurance-vie collective des employés quant au choix de l'assureur et du plan d'assurance.

En vertu de l'ancienne convention collective, le choix de

l'assureur revenait à la partie patronale étant donné que le plan était entièrement administré par la compagnie.

La nouvelle convention confère au syndicat le choix de l'assureur. Le président du syndicat, Monsieur Henri-Paul Huard, souligne que les employés de la Shawinigan Chemicals ont choisi Les Services de Santé du Québec, société mutuelle d'assurance-groupe, comme assureur. La partie patronale participe au contrat pour la moitié de la prime.

Le nouveau plan d'assurance qui sera administré par Les Services de Santé du Québec, société mutuelle entièrement québécoise et spécialisée en assurance-groupe, coûtera aux employés le même prix que l'ancien plan d'assurance collective, mais comportera plusieurs bénéfices additionnels: bénéfice en cas de décès accidentel et de mutilation, bénéfice couvrant tous les dépendants, soit les familles des employés. Dans le cas d'un employé qui atteint l'âge de 65 ans après avoir participé au plan pendant une période minimum de cinq ans, la protection accordée par le contrat des S.S.Q. demeure en vigueur à 100%, sans paiement de prime. L'ancien plan d'assurance n'accordait que 50% de la protection dans un pareil cas.

Lors de la remise de la police maîtresse d'assurance-vie collective par les représentants des S.S.Q., MM. Robert Bédard et Paul-Emile Poirier, l'agent d'affaires du syndicat, M. Guy Beaudoin, a souligné la satisfaction des employés de la Shawinigan Chemicals devant les ré-

sultats des négociations et du fait que l'assureur choisi soit une société mutuelle spécialisée en assurance-groupe qui soit en même temps une société québécoise.

Au cours des négociations, M. Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique du syndicat, a maintenu que la formule co-opérative est la seule formule équilibrée qui permette d'accorder à l'employé une protection adéquate à un prix raisonnable.

Dans le cas des employés de la Shawinigan Chemicals, la formule co-opérative a permis d'étendre la protection accordée par le plan d'assurance-vie collective aux familles des employés. C'est un avantage nouveau qui constitue un pas en

avant dans le domaine de la sécurité sociale à la Shawinigan Chemicals.

Le syndicat qui compte près de 1400 membres, a affirmé M. Guy Beaudoin, bénéficie depuis déjà dix ans des services des S.S.Q. en matière d'assurance santé et a une excellente expérience de la valeur de la formule co-opérative.

Le syndicat aura son représentant

SHAWINIGAN. — Tel que prévu dans la convention collective signée à la suite d'une grève de six mois, un représentant des travailleurs fera partie du département du génie industriel de la Shawinigan Chemicals.

Les travailleurs viennent de désigner leur représentant. Il s'agit de M. Henri-Paul Huard, actuellement président du syndicat.

M. Huard, qui s'est distingué au cours de la dernière grève, suit actuellement une série de cours donnés par la firme Leatham Simpson de Montréal.

A son retour, il agira comme représentant syndical à un comité chargé d'établir le fardeau des tâches et discuter les griefs qui pourront en découler.



Deux représentants des Services de Santé du Québec, MM. Robert Bédard et Paul-Emile Poirier, remettent au président du Syndicat des travailleurs de la Shawinigan Chemicals, M. Henri-Paul Huard (deuxième à gauche), la police-maîtresse de l'assurance-vie collective prévue dans la dernière convention collective signée le mois dernier. A droite, M. Guy Beaudoin, agent d'affaires du syndicat.

UN MOUVEMENT en marche

Avec un employeur de Terre-Neuve

La CSN signe son premier contrat

LA Confédération des syndicats nationaux annonce qu'elle vient de signer sa première convention collective avec un employeur de Terre-Neuve. Il s'agit aussi du premier contrat vraiment important par le nombre d'employés couverts que cette centrale syndicale négocie à l'extérieur de la province de Québec.

L'Union protectrice des ouvriers de St-Lawrence vient en effet de renouveler sa convention collective de travail avec la Newfoundland Fluorspar Limited, St. Lawrence (T.N.).

Ce syndicat, qui groupe 200 ouvriers, avait demandé et obtenu en décembre dernier son affiliation à la Fédération nationale de la métallurgie et à la CSN.

Une filiale de l'ALCAN

La Newfoundland Fluorspar Limited, une filiale de l'Aluminium Company of Canada, extrait du sous-sol du fluorure de calcium utilisé comme fondant dans la fabrication de l'aluminium.

Le nouveau contrat de travail, qui prend effet rétroactivement au 1er octobre 1962 pour se terminer le 30 septembre 1964, comporte une augmentation générale des salaires de 13 cents l'heure répartie sur deux ans, tandis que certaines sommes supplémentaires seront allouées pour le travail sous terre (3 cents l'heure), et le travail sur les équipes de nuit (3 cents). Des sommes additionnelles variant de 10 à 35 cents l'heure seront de plus versées pour des travaux particulièrement dangereux ou difficiles.

Une des clauses les plus importantes de cette convention permettra au syndicat de désigner deux de ses membres pour surveiller les opérations de contrôle du degré de radiation et de densité de la poussière dans la mine

et au moulin. Ces deux employés recevront un entraînement spécial aux frais de l'employeur et pourront au moins toutes les deux semaines procéder aux mesures qui s'imposent avec l'équipement nécessaire.

Il a été en effet établi dans des études antérieures que le niveau de radiation dans cette région était un des plus élevés au Canada et qu'il avait été une cause grave de mortalité chez les mineurs. Une enquête dont les ré-

sultats ont été rendus publics il y a trois ans révélait que le niveau de radiation dépassait souvent de 27 à 193 fois le degré considéré comme supportable sans dommage par l'organisme humain.

Au Royaume du Saguenay

Par GUY GAGNÉ

LE gouvernement de la province de Québec a éprouvé une grande déception lorsqu'il a appris que l'Alcan avait décidé d'installer dans une province voisine les usines pour la transformation des lingots d'aluminium produits dans le Québec.

C'est en ces termes que s'est exprimé le premier ministre de la province M. Jean Lesage, alors que le président du syndicat des employés de l'Aluminium d'Arvida soulignait au Premier ministre que cette compagnie avait des responsabilités sociales envers ses employés.

L'échange de correspondance entre le chef ouvrier

et M. Lesage portait surtout sur les mises à pied actuelles et futures.

Le président du syndicat M. Isaïe Villeneuve a également touché le problème de l'électricité au Saguenay déclarant: "Nous ne voulons pas pour aucune considération que l'Alcan et ses filiales soient dans une position où elles seraient plus intéressées à se faire vendeuses d'électricité que de faire produire ses usines et créer des emplois dont nous avons actuellement un grand besoin pour assurer la survie économique et sociale de nos régions".

C'est sur cette remarque que le Premier ministre a fait part qu'en 1942 le gou-

vernement de la province avait été déçu de l'attitude de la compagnie qui construisait une usine de transformation dans une autre province.

"Le gouvernement lui a refusé pour cette raison des concessions additionnelles. Malheureusement, les moyens de pression dont dispose le gouvernement se sont avérés insuffisants. Une autre administration, en 1950, lui accordait une autre partie des concessions de forces hydrauliques refusées en 42".

L'honorable Jean Lesage a terminé sa lettre en soulignant au président du syndicat d'Arvida que son gouvernement demande immédiatement au Conseil d'O-

rientation Economique d'étudier la question.

Le Conseil d'Orientation Economique Saguenay-Lac St-Jean vient d'être fondé et un comité provisoire a été désigné pour diriger les destinées de ce mouvement.

M. Roger Bourgon, président du mouvement Chambre de commerce régional a été nommé président, alors que M. Guy Gagné, secrétaire du Conseil régional des syndicats nationaux de cette région a été désigné au poste de secrétaire du C.O.E. Le maire A. Hamel de St-Félicien occupera le poste de trésorier. MM. Lanctôt et Couëté ont été nommés vice-présidents.

Ces cinq personnes constituent l'exécutif du C.O.E. Vingt et un représentants de sept secteurs de la vie économique de la région forment le conseil d'administration. Ce sont ces derniers qui ont fait le choix de l'exécutif.

Il faut souligner ici le travail efficace et indispensable

— Suite à la page 3

Chez les employés de l'alimentation

L'organisation syndicale progresse

LES membres du nouveau syndicat des employés de l'alimentation au détail de Montréal (CSN) sont déjà prêts à faire connaître leurs demandes auprès de l'association patronale correspondante dans le but de conclure une première convention collective de travail.

Les pourparlers sont actuellement en cours entre les mem-

bres du comité de négociations choisis par le syndicat et les représentants de l'Association des Détaillants en Alimentation de Montréal.

Au cours d'une récente assemblée, plus de 350 membres du syndicat ont approuvé les termes d'un projet de convention collective élaboré quelques jours auparavant par un groupe de responsables.

Ce projet de convention comporte un chapitre spécial consacré aux dispositions générales que les deux parties pourront éventuellement soumettre au ministre du Travail le priant d'en décréter l'extension à tous les établissements situés dans les limites prévues.

Ce sera alors le fameux décret dont on parle tant depuis si longtemps!

Plus de 2,000 employés d'épicerie de l'île de Montréal et des environs ont déjà signé leur demande d'adhésion au syndicat. La campagne d'organisation se poursuit dans le but d'atteindre un objectif qui a été fixé à quatre ou cinq mille membres.

Lors de cette même assemblée, les membres du syndicat ont aussi approuvé le projet de structures soumis par l'exécutif.

La direction d'un syndicat de 5,000 membres répartis sur un aussi grand territoire et dispersés dans plus de 2,000 établissements distincts pose évidemment des problèmes particuliers qui appellent des solutions originales.

Après avoir étudié le problème dans son ensemble, l'exécutif du syndicat a proposé la structure suivante:

— en tête du syndicat, il y

a l'exécutif auquel se joignent, pour le moment, un organisateur en chef, M. Jacques Dupont, et un conseiller technique, M. Jean-Robert Ouellet;

— le syndicat se partage ensuite en cinq zones (nord, sud, est, ouest et centre) ayant à sa tête un directeur assisté d'un adjoint et d'un organisateur;

— à l'intérieur de chaque zone,

le syndicat se divise ensuite en 18 sections auxquelles correspondent autant de chefs de sections, 90 au total;

— chacune de ces sections communique ensuite avec des "responsables de magasins" qui sont au nombre de 1,200 à 1,500;

— viennent enfin les membres proprement dit qui se réfèrent à leur chef de magasin.

Reste à soumettre toute cette structure à l'épreuve.

On peut espérer que, d'ici quelques mois, le secteur de l'alimentation de la région de Montréal aura complété le grand nettoyage entrepris en novembre dernier alors que l'exécutif d'un syndicat dominé par les employeurs sollicitait l'appui de la CSN.

Gains importants pour des ouvriers de Loretteville

LA Fédération du Cuir et de la Chaussure, au nom du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Loretteville vient de conclure une nouvelle convention collective de travail avec la compagnie Huron Mfg. de Loretteville.

Cette convention collective accordera d'importantes modifications dans les conditions de travail des salariés en cause, notamment des hausses de salaire variant entre 0.13 à 0.26 de l'heure.

M. Eugène Rancourt, conseiller technique, de la F.N.C.C., s'est plu à signaler l'esprit de compréhension manifesté par la Compagnie au cours des pourparlers, qui nous ont conduits à la conclusion de cette nouvelle convention collective de travail d'une durée de trois ans.



M. Paul Gignac, président du nouveau Syndicat des employés de l'alimentation au détail de Montréal (CSN). Ce syndicat qui achève de compléter ses cadres négocie présentement une convention collective de travail avec l'Association des Détaillants en Alimentation (ADA) qui représente la majorité des employeurs de cet important secteur commercial.

UN MOUVEMENT en marche

À l'hôpital Royal Victoria

Une longue attente: 17 mois déjà

LES employés de l'hôpital Royal Victoria sont révoltés de la situation qui leur est faite. On le serait à moins!

En grande majorité membres d'un Syndicat National des employés d'hôpitaux (CSN), ils attendent depuis octobre 1961 le certificat de reconnaissance syndicale qui leur permettrait de négocier une convention collective avec leurs employeurs.

Or, cette convention collective représente pour eux un besoin extrêmement urgent si l'on tient compte de l'état d'infériorité de leurs conditions de travail par rapport aux autres employés d'hôpitaux. Au seul chapitre des salaires, on estime qu'ils sont de \$5 à \$13 par semaine inférieurs à ceux que reçoivent par exemple les employés de l'hôpital Montreal General.

L'obstruction jusqu'ici est venue principalement de l'Union Internationale des Employés d'Edifices Publics (Local 298) qui a multiplié, depuis 17 mois, les mesures dilatoires pour retarder une décision de la Commission de Relations Ouvrières dans cette cause.

Le dernier geste de cette Union est particulièrement révoltant.

Dans une requête datée du 10 avril dernier, les procureurs de l'Union Internationale s'opposaient en effet à une décision de la CRO ordonnant qu'un vote soit tenu parmi les employés de cet hôpital afin de leur permettre d'exprimer sans équivoque leur choix libre entre les

deux organisations qui briguent leur suffrage.

Un des considérants allégués par l'Union Internationale pour contester cette décision repose sur le fait que la CRO a décrété que les bulletins de vote de-

vraient être rédigés en français, en anglais et en grec.

L'Union Internationale s'oppose à cette décision, pourtant empreinte d'un respect fort louable des droits de l'homme, sous prétexte que seuls les fran-

çais et l'anglais sont reconnus comme langues officielles dans notre pays.

Si la CRO revenait sur sa décision, elle priverait ainsi plus de 400 citoyens d'origine grecque qui travaillent à l'hôpital

Royal Victoria de leur droit effectif d'exprimer leur choix en toute liberté. Un grand nombre d'entre eux, en effet, ne réussissent pas encore à se tirer d'affaires facilement en l'une ou l'autre de ces deux langues.

Au Royaume du Saguenay

de MM. Louis-Philippe Boily et Jean-Marie Couëtte, respectivement président du Conseil régional des syndicats nationaux et secrétaire de l'Union Catholique des Cultivateurs de la région qui ont travaillé à la préparation de la Constitution du futur Conseil d'Orientalion Economique.

Le prochain congrès régional des syndicats nationaux du Saguenay-Lac St-Jean aura lieu les 25 et 26 mai prochain à Roberval sous la présidence de M. Louis-Philippe Boily. Parmi les invités, mentionnons MM. Jean Marchand, président de la C.S.N., Joseph Bouchard, président de l'U.C.C. du Sague-

nay, F. X. Bouchard, maire de Roberval.

Les principaux rapports soumis au congrès sont: les rapports du président, M. L.P. Boily; secrétaire, Guy Gagné; trésorier, Léon Beaulieu; du directeur de l'éducation, Roch Bergeron; du directeur régional, Jean-Paul Lalancette.

Le Conseil régional vient de demander au ministre de l'Industrie et du Commerce de tenter une expérience qui vient de donner de bons résultats en Ontario. Dans cette province, ce ministère, par une grande campagne de publicité, a demandé à chaque citoyen de cette province d'acheter pour \$100 de produits manufacturés

— Suite de la page 2

dans la province. Le résultat vient d'être communiqué par le ministre de l'Industrie de l'Ontario qui affirme que plus de \$50 millions de nouvelles commandes ont été préparées et 50,000 nouveaux emplois créés.

PRESQUE tous les syndicats de la région ont fait parvenir des lettres au procureur de la province, l'honorable Georges-Emile Lapalme, lui demandant de présenter un amendement à la loi des "Dépôts volontaires". Pour sa part le conseil régional a fait parvenir une lettre au Procureur, mais la réponse est très évasive. On se demande si réellement il y aura amendement de cette

loi qu'on dit protéger le petit salarié.

• Dans le domaine de l'éducation, notre comité régional est très actif. On est à préparer la prochaine session intensive qui aura lieu au début de juin au Lac Bouchette. Plusieurs professeurs intéressants sont à l'ordre du jour. La session est sous la responsabilité de M. Roch Bergeron, directeur du comité régional d'éducation.

Le 15 avril ouvre à Chicoutimi un nouveau poste de télévision. Les syndicats nationaux de la région viennent de conclure une entente avec le mouvement coopératif de la région pour faire un échange de publicité. Le samedi soir à 7 h 15 aura lieu le programme "Tirons Ensemble" pour une période de 20 minutes. L'autre dix minutes de notre période habituelle sera occupée par le mouvement Coop. Par contre, les syndicats pourront employer 10 minutes sur la période des magasins "Coop" au canal 6.

Lendemain d'élections

Éditorial

LE TRAVAIL

S'IL est vrai que le ridicule tue, on peut d'ores et déjà considérer le Crédit social comme mort. Tout au cours de la campagne électorale qui nous a conduits aux élections du 8 avril dernier, nous avons pu assister au spectacle rocambolesque des déclarations contradictoires faites tour à tour par le chef du Crédit social, M. Robert Thompson, et par son adjoint, M. Réal Caouette. Pendant que M. Caouette jurait que son parti était radicalement opposé aux armes nucléaires, M. Thompson affirmait le contraire. D'ailleurs le programme officiel du parti déclarait: "Un gouvernement du Crédit social approuverait l'adoption d'armes nucléaires défensives jugées nécessaires à la défense du Canada..."

Au lendemain des élections, six députés créditistes se font les grands chevaliers de la stabilité et s'engagent, par acte notarié déposé chez le gouverneur-général du Canada, à supporter un gouvernement Pearson. Les signataires font toute-fois une réserve sur la question des armes nucléaires. Le whip du parti, le docteur Guy Marcoux, assimile cette manoeuvre au scandale des faux certificats d'élections machiné, on ne sait encore par qui, lors des dernières élections provinciales. M. Caouette n'en continue pas moins d'affirmer que ces six députés sont de "bons créditistes", cependant que M. Thompson déclare sans ambages que l'on a soudoyé ses députés. Nous nageons en pleine bouffonnerie. Déjà, nous avons été aigris par l'incohérence et la stagnation

de la politique du gouvernement Diefenbaker et nous avons été scandalisés par la volte-face de M. Pearson sur la question des armes nucléaires.

En ce lendemain d'élection, l'observateur est d'abord frappé par l'immense supercherie d'une formation politique qui, tout en se présentant comme le parti des humbles et des faibles, manifeste, sur tous les problèmes vitaux, un opportunisme politique presque incroyable. Cette attitude est à la fois une insulte et une trahison à l'endroit des centaines de milliers d'électeurs qui avaient mis leur confiance dans le Crédit social.

Dans son rapport moral au dernier congrès général de la CSN, le président Jean Marchand déclarait: "Il ne faut pas blâmer les gens qui ont voté créditiste ou qui se sont dévoués pour eux. Je suis convaincu qu'ils l'ont fait honnêtement." Cette affirmation se réfère à l'élection générale de 1962. Il est cependant permis de croire que bon nombre de travailleurs se sont maintenant rendu compte de l'antisindicalisme profond et de l'opportunisme scandaleux manifestés par le Crédit social. En effet, l'un des résultats encourageants du dernier scrutin a été la baisse de popularité des candidats créditistes, notamment dans les régions où le vote des travailleurs est important. Les agissements des porte-parole créditistes à la veille des dernières élections, et plus récemment encore, s'ajoutant aux nombreuses déclarations de Réal Caouette contre le droit de grève, contre la sécurité syndicale, contre les

chefs ouvriers, s'ajoutant au geste de Robert Thompson qui en pleine campagne électorale n'a pas hésité à nolisier un avion piloté par un "scab" et à traverser une ligne de piquetage, autant de facteurs qui laissent espérer que l'immense majorité des travailleurs comprend maintenant les raisons profondes qui ont porté le président général et le dernier congrès de la CSN à condamner les positions créditistes.

On ne connaît pas encore tout à fait les mobiles qui ont poussé les six "chevaliers créditistes de la stabilité" à offrir leur concours à M. Pearson. Trois d'entre eux se sont d'ailleurs exprimés de déclarer qu'ils s'étaient fait rouler par leurs propres collègues et que la déclaration adressée au gouverneur-général devait plutôt être livrée, selon eux, à un caucus des députés créditistes. Quelques jours plus tard, les trois autres répudiaient à leur tour leur propre signature, certifiée devant notaire. Quoi qu'il en soit des motivations personnelles de ces messieurs, on peut imaginer que certains stratèges du parti voyaient là une façon de faire échec à l'alliance Pearson-Douglas souhaitée par Jean Marchand le 10 avril dernier. Ceux de nos lecteurs qui ont parcouru attentivement le dernier numéro du journal où nous rappelions les grandes lignes du programme de chacun des partis en regard des principaux problèmes qui préoccupent actuellement les travailleurs canadiens, conviendront facilement que la balance du pouvoir serait entre meil-

leurs mains si elle appartenait à M. Douglas plutôt qu'à M. Caouette. Ce dernier serait alors plus libre pour composer à loisir les fables pour lesquelles il manifeste tant de talent.

Il faut retenir de l'élection que nous venons de vivre l'urgence pour tous et chacun d'entre nous d'étudier plus en profondeur les problèmes graves que traverse présentement l'économie canadienne. Il faut nous convaincre qu'à l'intérieur du mouvement syndical, comme d'ailleurs dans les autres groupes sociaux, l'éducation et l'information politiques s'imposent plus que jamais. Je me souviens qu'au cours de la dernière campagne, un beau dimanche après-midi, un orateur politique (Gilles Grégoire, pour ne rien vous cacher) s'est fait applaudir par des milliers de citoyens en racontant pendant une demi-heure de véritables sornettes, en parlant, par exemple, des sandwiches qui sont en vente au café du parlement, à la gare du Palais, et dans les wagons-restaurants du Canadien National. Pourtant, il y a des problèmes plus importants pour la confédération canadienne que de convertir des "ham sandwiches" en "sandwiches au jambon". Il faut quand même admettre que cet orateur politique faisait là un discours que des milliers d'électeurs aimaient à entendre. Qui pourra nier, dans cette circonstance, qu'un très grand nombre de citoyens ne comprennent pas encore l'envergure et le sérieux des problèmes politiques qui nous confrontent présentement?

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE. Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 1001, rue St-Denis, Montréal. Tél.: V.L. 4-8331. Imprimé par l'Imprimerie Populaire Ltd., Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Un oeil sur Québec...

LA proximité des élections fédérales ne doit pas nous faire oublier qu'il existe à Québec un parlement et un Conseil Exécutif dont les actes ont des répercussions fort importantes sur la destinée des citoyens de la province et, notamment, sur les travailleurs. Pour aujourd'hui, l'actualité nous incite à commenter brièvement trois domaines où la législature provinciale devrait bientôt être appelée à légiférer: la refonte de la carte électorale, l'établissement d'un programme de pension portative, et, le dernier mais non le moindre: un programme efficace pour combattre le chômage.

La carte électorale

Il y a quelque temps, le gouvernement du Québec a nommé un comité d'experts présidé par M. Fernand Grenier en vue d'étudier les principales lacunes de notre carte électorale. Ce comité a maintenant transmis son rapport au gouvernement de la province. À son tour, l'Assemblée législative a nommé un comité parlementaire pour faire l'étude des divers aspects de cette question. Si l'un ou l'autre de nos lecteurs doutait encore de l'urgence et de la gravité du problème, nous n'aurions qu'à le référer à la liste des comtés actuels, l'invitant à prendre connaissance des populations

respectives de chacun de ces comtés. Voici quelques exemples:

Comté	électeurs
Huntingdon	7,543
Iberville	8,823
Bagot	10,536
Jacques-Cartier	124,991
Laval	134,872
Bourget	101,353

Le rapport Grenier recommande que la carte électorale soit entièrement refondue afin de diviser désormais la province en 100 circonscriptions électorales comportant chacune un nombre moyen de 52,000 électeurs. Les experts du comité prévoient comme acceptable un écart de 25% au-delà ou en deçà de la moyenne des comtés. Ceci donnerait un minimum de 39,000 électeurs et un maximum de 65,000. La CSN a déjà mentionné son accord sur ce nouveau partage.

Tous les travailleurs et les électeurs en général devront être aux aguets lorsque se fera le débat à l'Assemblée législative, car un certain nombre de politiciens ont commencé à répandre le mythe de l'intangibilité des comtés ruraux. Nous sommes pour notre part convaincus que le bon sens de la population rurale lui interdit de réclamer un tel privilège. S'il est impensable d'opérer un découpage des circonscriptions qui aurait pour conséquence de

fixer une population absolument identique pour tous les comtés, il n'est pas moins inadmissible de prétendre corriger les graves lacunes du découpage actuel en ajoutant simplement quelques comtés à la région métropolitaine de Montréal. Un homme, un vote, c'est là l'un des principes de base de la démocratie, et il faut prendre garde qu'un découpage inadéquat de la carte électorale maintienne une classe de privilégiés dont le vote serait dix fois plus important, en termes de représentation à la législature que celui d'autres citoyens de la même province.

Les pensions portatives

La province d'Ontario bénéficiera en janvier 1965 du premier régime de pension portative établi au Canada. La loi prévoit que tout employeur de quinze employés ou plus devra inscrire ceux-ci au plan contributoire de pension. Les pensions varieront de \$70 à \$80 par mois (au minimum), selon les catégories de revenu. L'âge de la pension a été fixé à 70 ans.

Le plan ontarien n'est en fait qu'une coordination et une extension des plans privés. En effet, il ne s'agit pas de l'établissement d'une caisse centrale qui, sous la gouverne de l'Etat provincial, administrerait un plan gouvernemental de pension. C'est là l'une des grandes faiblesses du programme ontarien. Quant à nous, nous souhaiterions, le dernier congrès de la CSN l'a précisé de façon catégorique, que le gouvernement du Québec aille

plus loin. Il nous semble en effet que l'établissement d'un programme de pension portative est l'occasion rêvée pour l'Etat provincial de se constituer une caisse dont les avoirs se chiffrent très vite à des sommes gigantesques et qui constituerait un puissant instrument de planification économique. On ferait donc d'une pierre deux coups. D'abord on assurerait à tous les citoyens une retraite honorable en complétant le régime de la pension de vieillesse actuellement en vigueur sur le plan fédéral par une pension contributoire établie par le gouvernement de la province. Cette pension devrait être variable en fonction du coût de la vie afin de maintenir le pouvoir d'achat des pensionnés. L'âge de la retraite devrait être non pas de 70 ans comme c'est le cas en Ontario, mais bien de 65 ans. En outre d'assurer la sécurité de la vieillesse, le programme proposé par la CSN permettrait donc au gouvernement de la province de disposer de centaines de millions de dollars afin d'orienter les investissements vers les industries les plus importantes en fonction du développement économique. Une telle politique nous semblerait beaucoup plus rationnelle que celle qu'a décidée le gouvernement provincial lorsqu'il a légiféré dans le domaine de l'assurance-automobile. Il nous semble en effet que d'obliger tous les citoyens à s'assurer en réservant aux entreprises privées une clientèle publique, en ce sens qu'elle est obligatoire, c'est de mettre l'Etat au service des intérêts privés et sur-



La paix... sans la bombe

UNE fois de plus, le pape Jean XXIII a étonné le monde. Des quatre coins du globe, des témoignages d'appréciation ont été formulés à l'endroit de l'encyclique "Pacem in terris", une lettre de 15.000 mots adressée par le souverain pontife, non seulement aux chrétiens, mais à tous les hommes. Si l'on en croit certains commentateurs, les moins heureux, en dépit des déclarations officielles à l'effet contraire, seraient les chefs de la Maison Blanche, à Washington. Cette lettre magistrale, au style clair et fraternel, désarme ceux qui voudraient politiser l'Eglise, la mettre au service d'un bloc de nations ou d'une conception particulière de l'Etat.

Je regrette qu'en raison des dimensions de ce document pontifical, il nous soit impossible de le reproduire en son entier dans une même livraison du journal. Nous aurons cependant l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur un chapitre ou l'autre de "Pacem in Terris." Dès aujourd'hui, Monsieur le chanoine Henri Pichette y consacre sa chronique. Après une première lecture, il est difficile d'exprimer une impression d'ensemble car la lettre que Jean XXIII nous adresse est d'une telle densité qu'elle se prête fort mal à un résumé. Quant à moi, il me semble que le paragraphe suivant expose assez bien l'esprit du message :

"A tous les hommes de bonne volonté incombe aujourd'hui une tâche immense, celle de rétablir les rapports de la vie en société sur les bases de la vérité, de la justice, de la charité et de la liberté."

C'est à définir cette tâche, à en décrire la complexité, que Jean XXIII consacre les 15.000 mots de sa lettre. Il ne rédige pas un livre de recettes, il ne trace pas pour les hommes un programme politique, il s'adresse à la conscience et décrit les motivations et l'orientation qui devraient être les bases de l'action humaine à notre époque. La précédente encyclique de Jean XXIII, "Mater et Magistra", manifestait, sur le plan des questions économiques, une sollicitude particulière à l'endroit des humbles, qu'il s'agisse des individus ou des nations. Consacrée à faire une revue des défis que les problèmes politiques posent à la conscience de l'humanité, l'encyclique "Pacem in terris" fait preuve de cette même préoccupation envers les plus déshérités. Jean XXIII prêche le respect des minorités, il demande aux forts d'avoir toujours à l'esprit les droits et les besoins des plus faibles.

Jean XXIII manifeste une immense confiance dans la conscience humaine, il exalte les libertés de l'individu aussi bien que des peuples. La distinction qu'il établit entre les théories erronées et les mouvements qui, tout en s'inspirant à l'origine de ces théories, sont susceptibles d'évolution et de perfectionnement, n'a pas fini de faire couler de l'encre. Il en est de même pour sa condamnation des armes nucléaires. A ce propos, le pape déclare :

"La justice, la sagesse, le sens de l'humanité réclament... qu'on arrête la course aux armements; ils réclament la réduction parallèle et simultanée de l'armement existant dans les divers pays, la



proscription de l'arme atomique, et enfin le désarmement dûment effectué d'un commun accord et accompagné de contrôles efficaces."

En réel vicaire du Christ, Jean XXIII a voulu "apporter la paix". Aucun homme de bonne volonté, quelle que soit sa foi religieuse, ne pourra rester indifférent à la lecture de l'encyclique "Pacem in terris". La profonde charité et l'optimisme lumineux qui se dégagent de cette lettre en font un message d'une qualité vraiment exceptionnelle. Cet optimisme n'est pas un sentiment passager chez le pape actuel. On s'en convaincra en se rappelant le bref passage que voici, tiré du discours que prononçait Jean XXIII lors de l'ouverture du Concile Vatican II :

"Dans l'exercice quotidien de Notre ministère pastoral arrivent à nos oreilles certaines insinuations émanant d'hommes, certes brûlants de zèle, mais manquant de largeur d'esprit, de discrétion et de mesure. Dans les temps modernes, ces gens ne voient que prévarication et ruines; ils viennent vous dire que notre monde, par rapport à celui d'autrefois, a bien empiré; ils se comportent comme s'ils n'avaient rien appris de l'histoire, qui est pourtant maîtresse de vie, et comme si, au temps des Conciles oecuméniques précédents, triomphaient pleinement la pensée et la vie chrétiennes et la juste liberté religieuse."

"Il nous semble vraiment nécessaire de dire notre désaccord avec ces prophètes de malheur, qui annoncent toujours des catastrophes, presque l'imminence de la fin du monde."

"Dans l'état présent des choses, la Providence nous conduit vers un nouvel ordre des rapports humains qui, à travers le travail des hommes et souvent en dehors même de leur attente, s'orientent vers l'accomplissement de ses desseins suprêmes et inattendus, et tout, même la diversité humaine, concourt au plus grand bien de l'Eglise."

En lisant ces sages conseils du Souverain Pontife, on est porté à penser que Jean XXIII rentre d'un voyage d'observation au Canada. Il est plus raisonnable de croire que nous n'avons pas le monopole des hommes "brûlant de zèle mais manquant de largeur d'esprit, de discrétion et de mesure."

Sous terre... et dans les statuts

CERTAINS se demandent pourquoi le mouvement syndical canadien n'a pas encore gagné la confiance, du moins apparemment, de la majorité des travailleurs canadiens. D'autres s'inquiètent du caractère revendicatif des syndicats de travailleurs, et leur reprochent de ne point être disposés à collaborer à l'expansion économique et à l'accroissement de la productivité. Les uns et les autres pourraient trouver l'essentiel de la réponse à leur légitime curiosité dans le fait que l'institution syndicale n'est pas encore véritablement acceptée chez nous. Les travailleurs canadiens, comme d'ailleurs ceux de la province de Québec, ne sont syndiqués que dans la proportion d'environ 30%. Ce pourcentage est la proportion d'environ 30% Ce pourcentage est évidemment bien inférieur à la situation que l'on trouve, par exemple, en Angleterre ou en Suède. Dans ce dernier pays surtout, les travailleurs sont syndiqués en immense majorité et la grève est un phénomène à peu près disparu. Cependant, tous les observateurs objectifs vous diront qu'au pays des Vikings, l'organisation syndicale se développe maintenant dans un climat de compréhension plutôt qu'en terrain hostile, comme c'est le cas chez nous. N'oublions pas que bon nombre d'employeurs canadiens multiplient encore les mesures dilatoires, les ruses et les procédures de toutes sortes, non pas seulement pour contester telle ou telle demande syndicale, mais pour tenter d'empêcher l'institution d'un syndicat dans leur entreprise ou de détruire le syndicat existant.

Tout récemment, à l'occasion d'un arrêt de travail, on a souligné avec raison qu'aucune entreprise minière exploitant des gisements de métaux non ferreux (cuivre, or, zinc, argent, plomb) dans la province de Québec n'avait consenti à signer une clause de sécurité syndicale. Il faut nous empresser d'ajouter que les entrepreneurs miniers ne sont pas les seuls à se cantonner dans cette position. Beaucoup de gens s'opposent encore à la reconnaissance officielle du mouvement syndical par la voie d'une clause de sécurité syndicale dans les contrats de travail. On s'appuie alors, soit sur une position de force économique, soit sur un préjugé qui remonte sans doute aux thèses vieillottes de la révolution française et de la loi Le Chapelier. Au nom de la liberté des individus, on s'oppose à la liberté du groupe de se défendre efficacement.

"Le gouvernement a le devoir de garantir par une loi la sécurité syndicale dans toutes les entreprises qui exploitent nos richesses naturelles", voilà ce qu'a affirmé récemment M. l'abbé Gérard Dion, directeur du département des relations industrielles de l'Université Laval. Cette position nous apparaît tout à fait légitime car elle tend à établir des conditions d'équilibre des forces et de paix sociale qui nous aideraient précisément à construire une économie plus ordonnée et plus dynamique.

Pour pouvoir progresser sous terre, la sécurité syndicale devra peut-être passer par un texte de loi. Le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque, semble disposé à rendre justice aux mineurs. Bravo!

J.-P. L.

▶ tout de priver la communauté d'un puissant levier de développement économique.

Les lecteurs du TRAVAIL sont donc invités à suivre attentivement les gestes que posera le gouvernement de la province en matière de pension. La CSN et le journal LE TRAVAIL ne manqueront certes pas d'encourager d'abord le gouvernement à passer à l'action, et de le faire selon des modalités qui soient vraiment dans le sens du progrès social et économique.

Aménagement et déménagement

Selon les derniers renseignements transmis par le Bureau fédéral de la Statistique, en date du 15 mars, la province de Québec compte actuellement 201.000 chômeurs. Evidemment, cette situation n'est pas nouvelle puisque le Québec a toujours été en tête par rapport à l'ensemble du Canada ainsi qu'en comparaison avec nos voisins de l'Ontario en matière de chômage. C'est là un record peu enviable et il faut savoir gré au premier ministre de la province d'avoir consacré une bonne part de son discours du budget à traiter de la question du chômage. M. Lesage n'a pas pu résister à la tentation habituelle des hommes politiques de citer plutôt l'augmentation du nombre des emplois et de glisser très rapidement sur le chiffre du chômage lui-même. Nous n'allons cependant pas chicaner outre mesure le premier ministre pour cette faiblesse, puisqu'il s'est empressé d'ajouter que la situation n'était certainement pas satisfaisante et qu'il a pro-

posé un certain nombre de solutions envisagées ou en voie de réalisation par le gouvernement actuel.

Le chef du gouvernement distingue avec raison entre deux catégories de solutions, les mesures palliatives, tels les travaux d'hiver, et l'assistance aux chômeurs aptes au travail, et, par ailleurs, les véritables remèdes, soit l'amélioration de notre système d'éducation, une politique de croissance industrielle et de planification économique, ainsi qu'un souci de développement de notre industrie agricole. Traitant du développement économique, M. Lesage a mentionné trois moyens d'action auxquels le gouvernement du Québec entend recourir: la Société générale de Financement, la nationalisation de l'électricité et la planification économique. Nous sommes évidemment d'accord pour admettre que ce sont là trois instruments très valables. Il y aurait cependant danger de surestimer la signification et le rendement économique des deux premiers moyens: la S.G.F. et la nationalisation de l'électricité. En dépit du fait que nous sortions de l'époque de la grande noirceur, et qu'en regard des vingt dernières années les propositions les plus timides en matière de développement économique peuvent nous sembler révolutionnaires par rapport à la stagnation traditionnelle de notre pensée et de notre action politiques, il nous faut résister à la tentation de l'euphorie. Méfions-nous des panacées.

Le premier ministre de la province nous permettra de lui rappeler que le 19 février 1962

la CSN soumettait au gouvernement provincial un mémoire très documenté sur le problème du chômage. Ce mémoire insistait d'une façon toute particulière sur l'importance d'orienter le développement économique de la province vers la création d'un petit nombre de puissants pôles de développement venant compléter l'action de la région métropolitaine de Montréal. Bien que cette solution soit politiquement plus difficile à "vendre" que l'idée d'établir dans chaque village où l'on trouve quelques chômeurs une petite industrie susceptible de leur donner de l'emploi, elle nous semble plus réaliste et plus susceptible d'assurer un progrès réel. Or, nous basant sur les comptes rendus des journaux, puisqu'il nous a été impossible de nous procurer le texte complet du discours du premier ministre, nous sommes portés à croire que le gouvernement du Québec n'a pas encore accepté cette idée, quant à nous fondamentalement, d'un développement économique centré sur quelques pôles d'attraction principaux. Pour parler plus concrètement, disons qu'il faudra, dans bien des cas, faciliter le déplacement de la main d'oeuvre plutôt que de déménager les industries.

Dans son mémoire de février 1962, la CSN proposait aussi au gouvernement de la province de faciliter la création d'organismes mixtes de financement au niveau des régions, comme elle l'a fait au niveau provincial par la création de la Société générale de Financement. Il nous semble en effet difficile d'imaginer qu'à elle seule

la Société générale de Financement pourra assurer l'ensemble du développement économique du Québec. Nous ne voulons pas sous-estimer l'importance de la S.G.F., nous souhaitons simplement que son action soit continuée et amplifiée par des caisses régionales de développement, susceptibles de glaner à leur tour une partie de nos ressources financières en vue d'un bien commun régional.

Nous souhaiterions également que le gouvernement de la province permette à l'avenir au Conseil d'Orientation économique de rendre public le résultat de ses recherches, ainsi que ses recommandations. D'ailleurs, les membres de ce Conseil devraient désormais être désignés par les principaux agents de la vie économique et susceptibles d'être remplacés par les organismes dont ils seraient les mandataires. Nous croyons en effet que la planification de l'économie du Québec ne saurait se faire en serre chaude. Certes, le rôle des experts et des techniciens est essentiel et il faudra y recourir bien davantage dans l'avenir qu'on l'a fait jusqu'à maintenant. Toutefois, si nous croyons vraiment à la démocratie, nous devons admettre que la planification économique, dans notre contexte, ne saurait se faire par le seul concours des experts, si sages et si bien avisés soient-ils. L'oeil du peuple doit pouvoir pénétrer dans l'enceinte des planificateurs. Ce n'est pas, chez nous, une marotte, mais une conviction profonde qui découle de notre foi en l'homme, et de notre confiance en son sens des responsabilités.

Jean-Paul LEFEBVRE



Deux questions urgentes qui devraient retenir l'attention du nouveau gouvernement fédéral élu

Des chiffres stupéfiants

Une famille canadienne sur trois ne dispose pas d'un revenu égal au minimum vital



LA pauvreté au Canada est encore un phénomène de masse. Telle est la conclusion scandaleuse qui découle d'une étude faite par la publication "Renseignements ouvriers".

Près d'une famille canadienne sur trois doit se tirer d'affaires avec un revenu nettement en-dessous du minimum vital — et encore ces chiffres, basés sur les données complétées par le Bureau fédéral de la statistique du Canada, ne tiennent-ils compte que des familles non-agricoles.

Plus d'un million de foyers ne disposent pas d'un revenu suffisant pour faire face à ses besoins élémentaires. Ce minimum vital a été établi, aux fins de cette étude, au niveau suivant: \$3,500 pour la famille moyenne de quatre personnes (\$4,000 dans les grandes villes), et \$2,000 pour les couples âgés de 65 ans et plus.

Si froids qu'ils paraissent, ces chiffres représentent des millions d'êtres humains, de compatriotes incapables de profiter d'une part convenable du niveau de vie reconnu comme normal et indispensable dans notre pays.

Si les statistiques générales sont renversantes, les statistiques régionales sur le revenu familial sont proprement stupéfiantes.

C'est ainsi que dans les provinces maritimes la proportion des foyers dont le revenu est en-dessous du minimum s'élève à 59% (toujours sans tenir compte des familles agricoles); la seconde région la plus fortement touchée par la

pauvreté est le Québec avec 37%; l'Ontario est la province la plus favorisée, mais la proportion des familles pauvres atteint encore 23%.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les familles à revenu très bas ne vivent pas toutes dans les villages ou les petites villes. Les données étudiées permettent en effet d'établir que la pauvreté est aussi très répandue dans les grandes villes canadiennes.

Ce sont les citoyens âgés qui sont le plus durement frappés par la pauvreté: plus de 40 p.c. des familles non-agricoles, dont le chef était âgé de 65 ans ou plus, ne disposent que d'un revenu inférieur à \$2,000. L'augmentation de la pension de vieillesse de \$55 à \$65 par mois en février 1962 a sans doute eu pour effet de réduire ces chiffres, mais le problème demeure substantiellement le même.

Les résultats de cette étude établissent sans l'ombre d'un doute que la pauvreté chez nous, loin d'être un problème purement individuel comme beaucoup le pensent, découle principalement de déficiences sociales qu'il est possible d'identifier.

Voilà des chiffres qui peuvent paraître impersonnels. Ils ne nous disent rien des souffrances physiques et morales que tant de gens doivent endurer. Ce qu'ils nous révèlent toutefois, c'est que la pauvreté n'est pas, comme on le prétend, un problème individuel résultant de déficiences physiques, mentales

ou émotives. La pauvreté, dans le sens littéral de ce mot, existe et elle est très répandue. Elle découle très étroitement de déficiences sociales, comme le chômage chronique et massif, un système insuffisant de sécurité sociale, spécialement en ce qui touche les pensions de vieillesse et les soins médicaux, et d'une législation incroyablement retardataire en ce qui concerne le salaire minimum.

Si l'on tient compte des familles agricoles et des individus dont le revenu n'atteint pas le minimum en question, des économistes américains ont évalué à près de 40 millions le nombre de personnes qui, aux Etats-Unis, vivent dans la pauvreté, soit un quart de la population!

Voilà de quoi couper court à toutes les dissertations sur la "société de l'abondance".

Il est intéressant de comparer la situation canadienne et celle des Etats-Unis, pays le plus riche au monde.

Selon les chiffres du département du commerce des Etats-Unis publiés il y a un an, la pauvreté telle que définie par les autorités américaines est presque aussi répandue là-bas qu'ici.

En 1959 alors que plus d'un million de familles canadiennes non-agricoles, soit une sur trois, recevaient un revenu inférieur au minimum vital, les chiffres correspondants pour les Etats-Unis

— Suite à la page 7

L'assurance-santé, pour quand ?

Pour la majorité des foyers canadiens, la maladie représente une catastrophe redoutable



D'APRES un sondage de l'Institut Canadien de l'Opinion publique, dont les journaux communiquaient récemment les résultats, 74% des habitants de la province de Québec ont répondu ne rien savoir du projet fédéral d'assurance-santé.

Cette proportion présente un vigoureux contraste avec celles des autres provinces canadiennes. Cette proportion tombe en effet à 18% en Ontario, à 12% dans l'Ouest et remonte à 30% dans les Provinces Maritimes.

Si étonnant qu'il apparaisse à première vue, un tel pourcentage est sans doute normal dans une province aussi traditionnellement autonomiste que la nôtre où tout le domaine de la santé, parmi bien d'autres, a été considéré comme étant du ressort exclusif des provinces.

Mais il ne faudrait pas en conclure que les Québécois ont moins besoin de l'assurance-santé que les citoyens des autres provinces.

Un événement récent a permis à des travailleurs syndiqués de se rendre compte que le coût des soins médicaux et des produits pharmaceutiques dépasse de toute évidence les moyens d'une écrasante majorité des familles du Québec et que pour la plupart d'entre elles la maladie se présente comme une catastrophe financière redoutable.

C'est ainsi qu'au cours de la récente campagne d'assainissement des finances familiales dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean où près de 5,000

foyers ont pu profiter des secours du Service du crédit à la consommation de la CSN, les moniteurs ont pu constater que dans plus de 80 p.c. des cas qu'ils ont analysés ces familles étaient tombées entre les griffes de la finance à la suite de dettes contractées auprès des médecins.

Dans cette même région, l'opinion publique avait été vigoureusement secouée par une émission de télévision où un travailleur, qui ne gagnait que \$40 par semaine, était venu expliquer comment il en était arrivé à accumuler pour \$3,000 de comptes médicaux!

La CSN a souvent eu l'occasion d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les principes de base qui devraient gouverner l'établissement d'un régime d'assurance-santé.

Elle l'a fait notamment dans son mémoire à la Commission royale d'enquête sur les services de santé, il y a tout juste un an.

Sans entrer dans tous les détails techniques que pourrait comporter la réalisation d'un tel programme, la CSN insistait dans ce mémoire sur les points suivants:

— un programme d'application universelle: Un régime d'assurance-santé, selon la CSN, doit s'appliquer à tous les citoyens canadiens sans égard à leur condition de fortune. Un programme qui obligerait les citoyens à faire la preuve de leur indigence pour recevoir des bénéfices apparaît odieux.

— les risques couverts: L'assurance-santé doit protéger le citoyen contre tous les risques. Tous les soins médicaux devront être couverts quelle que soit la maladie et quelle qu'en soit la durée. Le patient de plus ne devrait déboursier aucun supplément pour se faire traiter.

— les soins dentaires et les produits pharmaceutiques: Il est peut-être difficile au début d'inclure le paiement de ces deux postes importants, mais la loi devrait prévoir que le paiement de tels soins sera assuré dès que la chose sera possible au point de vue financier et administratif.

— le médecin: Le patient devrait d'une façon générale pouvoir choisir son médecin. Une des objections des médecins à l'instauration de l'assurance-santé, c'est le danger d'étatisation de la médecine. La CSN est d'avis que la fonctionnarisation des médecins n'est pas une fin en soi, mais elle n'est pas non plus l'épouvantail qu'on présente si souvent. Avec la coopération de tous, on peut arriver à un régime où le statut des médecins ne sera pas profondément modifié. Ainsi, nous sommes d'avis que les médecins pourraient, dans l'immense majorité des cas, être rémunérés à l'acte médical, comme ils le sont présentement.

— le financement: le mode de financement d'un tel régime ne doit pas être

— Suite à la page 7

Les GARS de Q.I.T.



ont obtenu d'être respectés

par MARCEL PEPIN

secrétaire général de la CSN

Il peut paraître banal pour ceux qui ne croient qu'aux avantages d'ordre économique dans les relations patronales-ouvrières, de souligner que le résultat le plus tangible d'une longue grève de six mois et demi est que les travailleurs ont obtenu que leur dignité d'être humain soit respectée.

Pour bien comprendre ceci, il faut se rappeler qu'il existait une situation de conflit quasi permanente entre la direction de l'usine de la Q.I.T., le Syndicat et ses employés. La tension avait gravement augmenté dans les mois qui ont précédé l'arrêt de travail: les contremaîtres n'acceptaient généralement pas de discuter les problèmes, ils préféraient distribuer à la ronde des mesures disciplinaires. Si un travailleur osait se plaindre de sa lourde quantité de travail, on lui répondait vite qu'il n'avait pas un mot à dire, que seul l'employeur pouvait décider en cette matière. Nous pourrions multiplier les exemples de frustration dont furent victimes les employés.

Il serait enfantin de croire que ces sortes de conflit peuvent être définitivement résolus par des textes écrits de convention. Il faut d'abord trouver les canaux nécessaires pour permettre aux travailleurs de s'exprimer et d'obtenir justice.

Il est nécessaire que les clauses de la convention collective accordent les droits utiles au Syndicat et aux travailleurs pour faire rectifier une situation injuste. Nous touchons alors à ce que beaucoup d'employeurs (dont la Québec Iron & Titanium, avant le conflit) considéraient être des prérogatives exclusives de la gérance. Pour ces employeurs, la pré-

VOICI, en style télégraphique, quelques-uns des principaux gains réalisés par le syndicat:

— **SALAIRES:** Des gains de 30 cents de l'heure, répartis sur deux ans, y compris une hausse de salaire de 26 cents;

— **HEURES DE TRAVAIL:** Diminution de 42 à 40 heures en 1964; 2 heures payées à temps et demi cette année;

— **VACANCES:** Trois semaines après 10 ans de service;

— **CAFETERIA:** La compagnie s'est engagée à construire et équiper un caféteria qui sera administré par le syndicat;

— **SOUS-CONTRATS:** La compagnie s'engage à n'octroyer aucun contrat à l'extérieur que si une telle pratique n'entraîne aucune mise à pied parmi les travailleurs de l'usine;

— **COMITE CONJOINT:** Etablissement d'un comité composé de représentants du syndicat et de la direction de l'usine pour étudier certains problèmes spéciaux, notamment la réadaptation des employés déplacés par les changements technologiques;

— **CHARGE DE TRAVAIL:** Clause extrêmement importante qui prévoit une période de 4 semaines durant laquelle

le le syndicat pourra contester tout changement dans les tâches; les différends à ce sujet seront portés, si nécessaires, à l'arbitrage par un ingénieur industriel choisi parmi une liste déjà convenue;

— **EMPLOYES DE BUREAU:** Toutes les clauses existant dans le contrat des employés à l'heure sont transportées dans le contrat des employés de bureau (chaque fois qu'applicable); ces employés reçoivent ainsi l'égalité de traitement que le syndicat réclamait en leur faveur.

sence des syndicats n'est nécessaire que pour obtenir une augmentation des revenus, une diminution d'heures de travail ou un allongement de la période des vacances. Le reste, c'est la gérance qui le décide, qui l'impose; si elle se trompe, tant pis, elle n'est pas supposée se tromper.

La nouvelle convention de travail prévoit maintenant que le Syndicat peut contester toute décision de l'employeur en matière de détermination des quantités de travail suivant un mécanisme approprié. Un arbitre unique, compétent en la matière, intervient dans le cas de conflit et sa décision est finale. Plusieurs catégories de travailleurs se plaignaient que l'on exigeait trop d'eux. Quelques-uns même ont soutenu qu'ils ont dû abandonner leur tâche régulière après à peine quelques années parce qu'ils n'étaient plus capables physiquement d'en supporter le coup. Le Syndicat pourra maintenant défendre efficacement ses membres et obtenir justice pour eux.

Le Syndicat a un rôle primordial à exercer dans l'humanisation du travail. Il ne peut et ne doit pas limiter son action à négocier les salaires et autres avantages économiques. La protection de ses membres en serait tout-à-fait incomplète. Les travailleurs de la Q.I.T. l'ont compris parce que d'abord ils en avaient eux-mêmes souffert et leur Syndicat les a appuyés à obtenir une très grande victoire de L'HOMME sur le CAPITAL.

Il fallait une grande dose de courage aux 900 travailleurs pour entreprendre la lutte contre cet immense complexe industriel qu'est la Kennecott Copper, et la New-Jersey Zinc. Ces deux compagnies sont les propriétaires de la Q.I.T. Les travailleurs frappaient au cœur même du capitalisme. Il faut savoir que certains représentants de l'Employeur ne se gênaient pas pour dire qu'ils étaient les plus forts, que les travailleurs ne pourraient espérer vaincre les centaines de millions de la Compagnie. Ceux-ci ont tenu le coup et remporté la victoire.

La présente édition du journal rapporte dans une autre colonne les nouveaux avantages de la convention. Sans revenir sur le détail de ces gains, il est utile de rappeler que la nouvelle convention prévoit la formation d'un Comité de Relations humaines. Ce Comité aura la lourde responsabilité d'éliminer les tensions entre les parties. Il s'agit d'une heureuse innovation dans le domaine des Relations industrielles de notre province. Ce n'est pas pour régler les griefs que ledit Comité existe mais c'est plutôt pour permettre un point de rencontre des parties qui pourront expliquer leur conception des problèmes qui se présentent. Nous sommes loin des temps où l'employeur cherchait à briser la résistance syndicale. Il vaut mieux rechercher l'entente par une meilleure compréhension mutuelle.

Cette grève a été très dure pour tous ceux qui y ont participé. Les travailleurs y ont accepté les sacrifices qui s'imposaient. Leurs épouses ont été tout simplement héroïques. Les

négociations ont été longues, ardues. La dernière réunion de pourparlers a duré 20 heures consécutives. Toutes ces peines avaient un sens parce que l'on recherchait une vie d'usine plus humaine, que le travail de l'homme ne soit pas uniquement abrutissant mais qu'il tienne compte de sa dignité.

Les travailleurs, dans leur lutte, ont été supportés par l'opinion publique de Sorel et de la région. Il sera toujours difficile d'apprécier jusqu'à quel point ce support les a aidés, et particulièrement la prise de position de MM. les curés de toutes les paroisses du grand Sorel. Cette victoire syndicale est un élément important dans la lutte constante pour la promotion des travailleurs. La CSN n'a pas hésité à appuyer ses membres jusqu'à la fin; elle a tout mis à leur service; elle en connaissait l'enjeu et les difficultés. Il s'agit d'une autre illustration de la grande solidarité ouvrière.

Le Gouvernement provincial a pris une part active dans la solution de ce conflit par l'entremise de trois ministres: MM. René Levesque, René Hamel et Gérard Cournoyer. Ils ont multiplié leurs efforts et n'ont pas compté leur temps. Ils méritent d'être félicités et remerciés. D'ailleurs, les deux parties, à la fin de la grève, n'ont pas manqué de le faire.

Comme j'ai eu la tâche difficile de conduire ces négociations, pour la partie syndicale, je suis bien en mesure de souligner que le résultat n'a été possible que grâce au dévouement et à la haute compétence des officiers du Syndicat et de la détermination indéfectible des membres.

Aujourd'hui, la paix est revenue et j'espère qu'elle sera durable.

L'Assurance-santé

— Suite de la page 6

fait par le paiement de primes de la part des assurés. Qu'advierait-il alors de ceux qui ne seraient pas en mesure de payer ces primes? On peut répondre que l'Etat les paiera à leur place. Mais alors ces personnes devront faire la preuve de leur indigence, ce contre quoi nous nous sommes déjà élevés.

La CSN est d'avis que l'Etat doit payer directement le coût total du plan d'assurance-santé à même ses revenus. Les citoyens participeraient ainsi au financement de ce programme suivant leur état de fortune.

Les citoyens de la Saskatchewan profitent déjà d'un plan d'assurance-santé. Le gouvernement de l'Alberta annonçait récemment son intention de passer à l'action dans ce domaine. Il en va de même pour l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Il faut remarquer cependant que les projets de loi qui s'élaborent dans ces trois dernières provinces, dans la mesure où leurs principes de base sont connus, ne semblent pas cadrer du tout avec les principes soutenus par notre centrale syndicale.

Ces projets s'inspirent plutôt de principes mis de l'avant par les associations de médecins et les compagnies d'assurance privées.

Il est certain que la santé est principalement de juridiction provinciale mais services sociaux.

nous sommes d'avis qu'en attendant une nouvelle répartition des impôts entre Ottawa et les provinces il faudrait mettre en marche un programme fédéral-provincial d'assurance-santé, afin de ne pas différer davantage une mesure sociale dont la population canadienne a un urgent besoin.

Des chiffres stupéfiants

— Suite de la page 6

étaient de 8,207,000, soit 20% des familles.

D'autres chiffres extrêmement révélateurs concernent la distribution au Ca-

nada du revenu familial global entre les différentes classes sociales. Les chiffres suivants sont témoins d'une situation sociale absolument scandaleuse:

— les familles situées au bas de l'échelle des revenus (\$3,500 et moins) ne recevaient que 18% du revenu familial global du pays;

— les familles les plus riches (\$10,000 par année et plus) ne représentaient que 5% des familles canadiennes mais jouissaient de 17% de ce revenu global.

Ces chiffres pourraient se passer de commentaires, mais il n'est pas inutile, croyons-nous, d'insister sur le fait fondamental qu'ils révèlent: le scandale de la misère au sein de l'abondance appelle des mesures vigoureuses tendant à une plus juste répartition du revenu national de notre pays.



Le crédit est si facile qu'il exerce une séduction à laquelle bien peu savent résister. Mais une fois qu'elles se sont refermées, il est difficile d'échapper...

aux griffes de la finance



André Laurin

La campagne d'assainissement des finances familiales va toujours bon train dans plusieurs régions de la province.

Cette campagne, conduite par le Service du Crédit à la consommation de la CSN, a pour but de persuader les travailleurs de l'importance d'administrer sagement leur propre budget familial.

Nous avons pensé que la meilleure façon d'illustrer le bien-fondé de cet immense effort d'éducation entrepris par notre mouvement syndical était encore de faire état des résultats obtenus à partir d'exemples concrets et vécus.

C'est à dessein que nous avons écarté les situations trop exceptionnelles pour nous en tenir à des cas les plus représentatifs possible des difficultés moyennes rencontrées par les moniteurs au cours de cette campagne.

Pris un à un, ces cas soulèvent déjà notre entière sympathie. C'est le plus souvent par ignorance ou par excès de crédulité que les foyers concernés se sont jetés dans les griffes de certaines institutions de crédit.

Mais il faut tenir compte que ces cas, très simples en apparence, se multiplient par dizaines de milliers à travers toute la province.

On n'hésite pas alors à conclure qu'il s'agit-là non plus d'un problème strictement individuel mais d'un véritable fléau social qui appelle des solutions collectives.

Il apparaît évident, est-il nécessaire de le répéter, que la législation actuelle touchant le crédit à la consommation est tout à fait insuffisante et qu'il est urgent d'y porter remède.

Il perd les économies de 20 ans de labeur

PREMIER CAS

VOICI le cas d'un travailleur menacé de perdre en un jour les fruits d'une vingtaine d'années d'efforts et de sacrifices, tout cela pour une malheureuse signature qu'il a eu la faiblesse d'apposer sans avoir pris connaissance suffisante des engagements qu'il allait ainsi contracter.

Il s'agit d'un prêt sur hypothèque. Il faut préciser que ce secteur compte parmi les plus mal réglementés. Le lecteur n'aura guère de peine à s'en rendre compte en lisant ce qui suit.

Après vingt années d'épargne, à travers les soucis que comportent les soins d'une nombreuse famille, notre homme avait donc réussi à mettre de côté l'argent nécessaire à l'achat d'une petite propriété.

Mais cette propriété avait besoin de sérieuses réparations. Comme tous les avoirs de la famille avaient été engloutis dans le seul achat de la maison, on se laissa tenter par une réclame offrant des prêts sur hypothèque. On avait donc sollicité un prêt d'environ \$1,600, et il avait été question, dans les premiers pourparlers, d'un intérêt de 10%.

Une fois le contrat préparé, la compagnie prêteuse avait ajouté \$540 de commission, \$90 d'honoraires professionnels, de même que quelques autres menus frais.

Si bien que le résultat final se présentait comme suit: la famille a reçu effectivement \$1,492.35, tout en s'engageant à remettre \$2,100, plus \$1,501.40 d'intérêt pendant sept ans, soit un total de \$3,641.40. Il avait été

convenu que cet argent serait remboursé en 84 versements égaux de \$43.35.

Les trois chiffres importants dans cette transaction sont évidemment 1) le montant reçu \$1,492.35, et 2) le montant à remettre: \$3,641.40, et 3) la base d'amortissement: sept ans.

De ces trois chiffres on peut déduire le taux réel d'intérêt exigé dans ce contrat. Grâce aux bons offices du gérant d'une Caisse populaire, nous avons pu établir que le coût de cet emprunt équivaut à un taux d'intérêt décroissant de 40.67%! Un emprunt identique consenti par une Caisse au taux de 7% (incluant l'assurance), aurait coûté \$369.85 au lieu de \$2,149.05.

Qu'est-il arrivé par la suite?

Un an plus tard, le père subissait une mise à pied prolongée à la suite d'un ralentissement de la production à l'usine où il travaillait, la mère tombait malade quelques semaines plus tard.

On écrivit à la compagnie prêteuse pour solliciter un délai dans les paiements mensuels. Mais la compagnie ne voulut rien entendre.

Au point où en sont les choses cette famille est gravement menacée de perdre sa maison et de se retrouver "dans le chemin" après avoir littéralement englouti toutes ses économies.

Et le comble de toute l'affaire, c'est que, selon toute apparence, dans l'état actuel de la législation, un tel contrat est tout à fait légal, et qu'il n'y a aucun recours possible devant la loi.



Dès qu'on met un seul doigt dans l'engrenage

DEUXIÈME CAS

VOICI un cas particulièrement représentatif des milliers de foyers qui sont précisément sur le point d'être happés et broyés par le système sans entrailles de l'endettement à des taux usuraires.

Grâce au Service de Crédit de la CSN, ce foyer a pu se retirer à temps de l'engrenage impitoyable qui l'entraînait au désastre.

Il s'agit d'une famille de quatre enfants, dont deux d'âge scolaire. Le père, préposé à l'entretien de machinerie, gagne \$65.

Avec ce salaire nettement en-dessous du minimum vital, l'épouse s'était vue obligée de contracter quelques dettes chez divers fournisseurs. C'est ainsi qu'elle s'était inscrite à deux "plans budgétaires" chez deux marchands de la ville et qu'elle avait laissé grimper le compte.

Mais il y avait quand même les paiements mensuels qui revenaient avec la régularité que l'on sait. Comme on n'arrivait pas à effectuer ces paiements à même les revenus réguliers, le père décida de contracter un emprunt dans une compagnie de finance. Mais cela, trop évi-

demment, ne pouvait absolument rien régler au problème financier de base de ce foyer.

Après quelques semaines, la dette totale s'élevait à \$397 et les paiements mensuels qu'il devait faire à l'ensemble de ses créanciers se chiffraient à \$82.

C'est alors qu'on entendit parler d'une conférence prononcée par M. André Laurin, directeur du Service de Crédit de la CSN devant un groupe de syndiqués de la ville. On décida de faire appel à ses services.

Il était vraiment temps. Cette famille, comme allait le révéler l'examen de la situation, était déjà happée dans un tourbillon d'endettements, dont le rythme était déjà de \$1,000 par année: ce rythme serait toujours allé en s'accroissant, étant donné que les paiements mensuels dépassaient manifestement les capacités financières de cette famille et que le taux d'intérêt sur les argents prêtés atteignait 24%.

Il n'y avait qu'une solution: un vigoureux coup de barre.

Un premier geste s'imposait de toute évidence: consolider les dettes actuelles de cette famille

auprès d'un institution de crédit dont les taux étaient plus raisonnables. Une Caisse Populaire consentit un prêt à 6%, dont les paiements mensuels s'élevaient à \$10. C'est ainsi qu'il a été possible de nettoyer la situation.

Il restait à enrayer l'hémorragie qui avait été la cause de cet endettement. Avec un revenu aussi faible, il n'y avait qu'une solution: un contrôle extrêmement strict du budget familial.

Ce foyer consentit à adopter le système proposé par le Service de Crédit de la CSN. Selon les méthodes préconisées par ce système, le père s'engage à verser à la Caisse Populaire la totalité de ses revenus, de même que le chèque des allocations familiales. Les dépenses, fixes et irrégulières, sont ensuite établies à un certain niveau; ces dépenses soumises par la suite à un rigoureux contrôle grâce à un ingénieux système d'enveloppes où les sommes affectées à tel ou tel item sont versées chaque semaine.

Après examen des revenus et dépenses, il a été possible d'établir un montant mensuel d'épar-

gne (en plus évidemment des paiements mensuels pour la dette déjà contractée). Dans le cas présent, ce montant d'épargne s'élevait à environ \$10 par mois.

Quatre mois plus tard, cette famille avait réussi non seulement à faire face à ses besoins immédiats, mais aussi à faire l'achat comptant de près de \$50 de vêtements et de souliers, de même que d'un poêle électrique qui falsait cruellement défaut au cours des mois d'été. Ce poêle fut acheté, toujours comptant, dans un magasin coopératif.

À la fin de la période d'observation, le compte à la caisse montrait toujours un surplus de \$70.

Un tel résultat, cela saute aux yeux, implique de la part de cette famille une somme énorme de privations diverses. La liste serait longue des choses dont ce foyer devra se priver; les moindres ne sont pas les loisirs, l'éducation et la sécurité sociale (assurances, etc.).

Il ne faut pas perdre de vue un seul instant que les gains de cette famille sont nettement en-dessous du minimum vital.



Sans mettre la hache dans notre système actuel de négociations, il faut de toute urgence combler ses déficiences par des rencontres à l'échelle des industries et de l'économie globale.

par Jean Marchand



Il faut sortir de l'anarchie actuelle

La délégation que le Conseil national de la Productivité a envoyée en Europe, l'été dernier, a été frappée par l'efficacité des organismes de collaboration qui ont été mis sur pied par les employeurs et les syndicats ouvriers européens.

Des nécessités économiques, aussi bien que des événements historiques majeurs, expliquent, en grande partie, ces réalisations.

Ainsi, la grève générale de 1935, en Suède, est à l'origine de l'entente entre le patronat et les syndicats de travailleurs. A cette occasion, pendant plusieurs semaines, les représentants du patronat et des travailleurs se sont enfermés dans un château, en banlieue de Stockholm, et ont jeté les bases de leurs relations futures. Une convention générale a définitivement réglé le problème de la reconnaissance syndicale et créé les mécanismes de négociations et de conciliation qui devaient permettre à la Suède de s'engager dans la voie de la paix industrielle et de la prospérité.

En France, en Hollande et en Belgique, il n'y a aucun doute que les luttes qu'ont dû livrer, côte à côte, dans le maquis, les patrons et les travailleurs, ont eu une influence favorable sur les relations qu'ils ont, par la suite, établies entre eux et entre leurs organisations professionnelles. La destruction produite par le deuxième conflit mondial et l'ampleur des problèmes de l'après-guerre ont exercé de fortes pressions sur les individus et les groupes afin qu'ils mettent de côté leurs divergences secondaires pour accorder la priorité aux problèmes nationaux.

C'est ainsi que la plupart des pays européens ont réussi à créer des struc-

tures de collaboration qui leur permettent, dans leurs négociations, de tenir compte du bien commun de la nation et que se sont formés, à tous les niveaux, un nombre considérable de dirigeants responsables qui peuvent discuter avec compétence de salaires, de prix, d'investissements, de balances de paiements, etc., tout en étant conscients de l'incidence de leurs décisions sur l'emploi, la concurrence et la croissance économique.

La formule européenne n'est pas une garantie absolue contre les conflits d'intérêts. Il est certain, lorsque l'on arrive à la distribution des fruits de l'accroissement de la productivité, on n'est pas toujours d'accord sur leur attribution. Mais, la discussion qui s'engage à ce stade est beaucoup plus rationnelle et a beaucoup plus de chances de se terminer dans l'harmonie que lorsque l'argument principal, comme chez nous, est le recours à la force économique des parties.

Peut-être aurons-nous assez d'imagination et le sens des responsabilités, au Canada, pour ne pas attendre une grève générale ou une troisième guerre mondiale, pour nous convaincre de la nécessité de repenser notre conception traditionnelle des relations ouvrières-patronales, et de nous mettre à la recherche de formules qui tiendront davantage compte du bien commun.

D'ailleurs, je suis convaincu que l'instabilité politique actuelle est une conséquence de notre incohérence économique et de l'irresponsabilité

des grands agents économiques de la nation.

La première difficulté que nous rencontrons, lorsque nous songeons à corriger cette situation, est l'absence d'une organisation patronale d'envergure nationale qui représenterait l'ensemble des employeurs canadiens. Nous avons un grand nombre d'associations commerciales, industrielles ou professionnelles, spécialisées dans un domaine ou une branche d'activité, mais aucune n'a un mandat général de représentation du patronat.

La deuxième difficulté est la présence au Canada de nombreuses subsidiaires de compagnies américaines qui ne sont pas suffisamment intéressées à l'économie canadienne comme entité distincte de l'économie américaine et qui n'ont pas la latitude de façonner leur politique suivant les exigences de notre économie. A un degré moindre, certaines unions américaines, fortement centralisées, constituent également un obstacle au développement d'une conscience canadienne de nos problèmes. Ici, je ne vise pas le Congrès du Travail du Canada qui est juridiquement autonome, mais on ne peut malheureusement pas en dire autant de toutes ses composantes.

Notre mode de négociations collectives est probablement le premier responsable des déficiences de nos structures de collaboration au plan national. D'une façon générale, la négociation, chez nous, se conduit au niveau de l'entreprise. A ce niveau, il est

impossible que les pourparlers tiennent vraiment compte de la situation économique générale du pays. Il y a souvent, il est vrai, des commentaires généraux sur la concurrence internationale, les salaires des Japonais ou les conditions qui prévalent dans le marché commun, mais ce sont là, habituellement, de vagues références qui occupent les temps morts de la discussion sans grande portée sur la négociation elle-même.

Si le salaire est un élément du coût pouvant influencer les prix, on doit se rappeler qu'il n'est pas le seul et que les ouvriers seraient dupes de se laisser impressionner par des arguments généraux qui laissent de côté des facteurs aussi importants que les profits, les investissements, les améliorations technologiques, la productivité etc.

Je ne crois pas qu'il faille mettre la hache dans notre régime de négociations, mais il faut de toute urgence combler ses déficiences par des rencontres systématiques à l'échelon des industries et de l'économie globale afin que les individus et les groupes privés tiennent compte, dans leurs décisions, de tous les facteurs qui peuvent affecter leurs relations et le bien public.

Pour atteindre ce premier objectif, il est indispensable que les structures de l'organisation patronale correspondent mieux aux structures de l'organisation syndicale des travailleurs. En second lieu, les parties ouvrières et patronales doivent se reconnaître, s'accorder et se respecter, tout en reconnaissant qu'au-dessus de leurs intérêts particuliers ils doivent constamment tenir compte des intérêts de la nation. Ce n'est qu'à cette condition que nous sortirons de l'anarchie et l'irresponsabilité actuelles.

Ce texte est extrait d'une allocution prononcée par M. Jean Marchand, président général de la CSN, devant les membres du Canadian Club.

Un foyer voit l'abîme s'ouvrir sous ses pieds

TROISIEME CAS

ON a accusé la CSN d'encourager sans restriction les travailleurs à tirer avantage de la "Loi des dépôts volontaires" pour se débarrasser à bon compte des dettes qu'ils ont déjà contractées.

Cette accusation est sans fondement. Les promoteurs de la présente campagne ont toujours présenté un tel recours uniquement comme moyen ultime de sortir d'une situation intenable. En fait, selon les recommandations de notre Service de Crédit, un travailleur ne se prévaudra des dispositions de cette Loi des dépôts volontaires qu'après avoir envisagé trois autres solutions complètement différentes à son problème.

Dans certains cas cependant, le recours ultime s'impose. Dans quelle proportion? Si l'on s'en tient à l'expérience du Saguenay-Lac-St-Jean, une famille sur trois parmi celles qui se sont présentées ont dû utiliser ce moyen parce que c'était le seul qui leur restait.

Il en est ainsi dans le troisième cas que nous avons choisi de vous proposer.

Un père de huit enfants, dont le salaire était de \$65 par semaine, avait dû, deux ans plus tôt, faire appel à la Loi des dépôts volontaires afin d'éviter une saisie de salaire pour des dettes s'élevant à \$583.

A cette époque il n'avait pas cru bon d'en profiter pour mettre de l'ordre dans son budget. Il n'y avait d'ailleurs personne pour le guider dans cette voie. En fait, deux ans plus tard, le vertige engendré par les facilités du crédit l'avait déjà entraîné vers de nouveaux abîmes.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, notre homme avait réussi à contracter des emprunts dans deux banques différentes au montant total de \$500 de même qu'à faire divers achats à crédit chez plusieurs marchands de la ville.

Au total il finit par avoir à ses trousses 19 créanciers différents qui réclamaient de plus en plus bruyamment des remises dont la somme totale atteignait \$1,800.

Cette simple description ne parvient pas à illustrer l'état

pitoyable où se trouvait cette famille au moment où elle fit appel au Service de Crédit de la CSN.

Malgré les facilités de crédit dont elle avait cru devoir profiter, cette famille manquait de tout et habitait un logis exigü et infect.

Il fallut courir au plus pressé. On s'adressa d'abord à un "vestiaire" tenu par une communauté religieuse où il fut possible de renouveler fort décentement toute la garde-robe de la famille.

Pour le logis, on lança un appel dans toutes les réunions de syndicats de la ville exposant les besoins de cette famille. Cet appel fut entendu, si bien que quelques semaines plus tard cette famille emménageait dans un appartement de cinq pièces très convenable.

C'est au chapitre du budget familial que les réformes les plus draconiennes s'imposaient. Tout à fait volontairement, parce qu'ils ont compris que cette étape était capitale dans leur existence, le père et la mère acceptèrent, pour une période

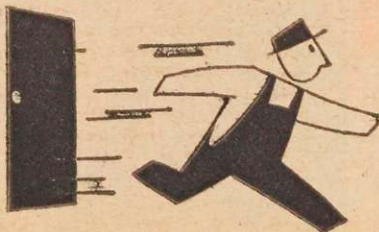
de cinq mois, que leur budget soit soumis à un contrôle extrêmement rigoureux où tous les déboursés étaient minutieusement soumis à l'examen.

Et les dettes antérieures?

Elles seront entièrement remboursées sur une plus longue période, cent contre cent, grâce à un dépôt fait chaque semaine par ce travailleur. Le montant de ce dépôt est établi grâce à un calcul très simple sur la base du salaire hebdomadaire.

Selon les dispositions de la Loi des dépôts volontaires, ce montant est versé chaque semaine au greffe de la cour qui en fait la distribution entre tous les créanciers concernés.

Le cas de cette famille, considéré non pas isolément, mais dans tout son contexte social, pose à l'opinion publique de multiples et troublantes interrogations. C'est tout notre système économique, tout notre système de sécurité sociale, et même tout notre système d'éducation qu'il faudrait citer à la barre avant de prononcer un jugement dans une telle cause.



“Le gouvernement qui appliquera ce rapport sera le gouvernement qui aura le plus fait pour le progrès de la société québécoise”, a déclaré M. Jean Marchand, en parlant du rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel. Il ne nous est plus permis de continuer à dilapider ainsi...



...la plus grande richesse du Québec:

PAR JEAN FRANCOEUR

SON CAPITAL HUMAIN

Le Comité d'étude s'attaque directement aux deux plus grands maux de notre présent système d'enseignement.

DEPUIS un certain temps on se rendait bien compte que tout ne tournait pas rond dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel chez nous.

En dépit d'une propagande intense faite par le gouvernement pour laisser entendre que notre système était un des plus perfectionnés au monde et que notre réseau d'écoles d'enseignement technique se plaçait à l'avant-garde du progrès, l'opinion publique prenait de plus en plus conscience des signes d'inadaptation de ce système.

D'une part, au tout premier rang des maux dont l'opinion se faisait une conscience de plus en plus claire, se

trouvait le fait que tout notre système d'enseignement public, primaire et secondaire, continuait de déverser chaque année sur le marché du travail des milliers de jeunes gens qui n'avaient reçu aucune espèce de formation professionnelle, quel que soit le degré de scolarité qu'ils aient atteint: 7e, 9e ou 11e année.

D'autre part notre système d'enseignement spécialisé préparait un trop grand nombre d'étudiants dont les plus belles illusions s'effondraient dès leur sortie de l'école. Ces jeunes gens venaient trop souvent accroître le nombre des chômeurs ou encore devaient accepter des emplois qui n'avaient aucune relation avec le métier qu'ils avaient choisi.

Telles sont les deux plus grandes déficiences de notre système d'enseignement, du moins sous l'angle technique et professionnel, que souligne le récent rapport du Comité d'étude mis sur pied par le gouvernement de la Province de Québec au début de janvier 1961.

Un des grands maux de notre système d'enseignement, c'est que trop d'étudiants entrent sur le marché du travail sans avoir jamais reçu aucune espèce de formation professionnelle.

DANS ce rapport (que nous désignerons ici sous le nom de "rapport Tremblay", du nom de son président, M. Arthur Tremblay), les membres du Comité n'y vont pas par quatre chemins.

Après avoir défini en termes très larges ce qu'il entend par formation professionnelle, soit "toute formation destinée à préparer immédiatement une personne à exercer une fonction de travail", le rapport enchaîne aussitôt avec un principe de base sur lequel il appuiera toutes ses recommandations. "Aucun enfant, affirment les membres du Comité, ne devrait quitter l'école avant d'avoir reçu un minimum d'enseignement professionnel".

Ce principe, beaucoup plus révolutionnaire que son simple énoncé le laisse d'abord entendre, appelle un corollaire d'une importance extrême autant que d'une logique parfaite:

"Le système scolaire devrait être aménagé de telle sorte qu'il puisse, au moment opportun, offrir à chacun l'enseignement professionnel qui convient aux aptitudes et aux ambitions (de chaque étudiant)."

A partir d'une telle affirmation aussi sereine que lourde de conséquences, le rapport poursuit son raisonnement en décrivant avec une rigueur remarquable comment notre système scolaire devrait évoluer au cours des prochaines années afin d'atteindre cet objectif.

Il est primordial que tout au long de ses études, l'étudiant ait à sa disposition les moyens de faire une transition heureuse entre le monde scolaire et le monde du travail. Voici comment les choses pourraient se présenter si l'on s'avaisait de donner suite aux principales recommandations de ce rapport:

Premier niveau: On estime, à la lumière des données observées, que 25 p.c. environ des élèves qui ont 14 ans et qui n'ont pas encore dépassé le niveau de la 7e ou de la 8e année, n'ont aucun avantage à poursuivre des études de "formation générale", mais qu'ils profiteraient beaucoup plus d'un enseignement professionnel préparé spécialement à leur intention. Ces étudiants seraient donc orientés vers un cours d'initiation au travail d'une durée de deux ans et conduisant à un certificat.

Deuxième niveau: Pour les étudiants qui poursuivraient leurs études au-delà de la 7e année, une autre porte de sor-

tie pourrait se présenter. Après leur 8e année ces étudiants pourraient opter pour le cours de métier. Ce cours d'une durée de deux ou trois ans conduirait à un brevet.

Troisième niveau: Une nouvelle option se présenterait à la fin de la 11e année d'études, le cours technique, d'une durée de deux à quatre ans selon les cas et se terminant par un diplôme.

(Pour être complet il convient de mentionner que le cours universitaire constituerait le quatrième niveau de cette échelle. On pourrait y accéder après la 13e année.)

Une caractéristique très importante de chacun de ces niveaux c'est qu'ils ne constituent pas, comme dans le présent système, autant d'impasses d'où l'étudiant ne peut que difficilement sortir après s'y être engagé.

Au contraire les programmes d'études seraient agencés de manière à permettre, sans perte de temps excessive, le passage d'un cours professionnel donné

à un autre de même nature mais situé à un niveau plus avancé.

Des services d'orientation adéquatement équipés seraient évidemment mis à la disposition des élèves tout au long de leurs études.

Pour éviter les graves déceptions qu'occasionne notre système actuel, tout notre enseignement devrait reposer sur un service d'inventaire permanent du monde du travail.

UNE autre lacune de notre système actuel d'enseignement spécialisé, c'est le manque de variétés dans les options possibles et surtout le caractère trop souvent inadéquat des métiers.

Encore là les auteurs du rapport Tremblay ne craignent pas de prendre le boeuf par les cornes.

Ils reconnaissent sans ambages que le principe qui doit primer en cette matière, c'est la structure et les exigences des occupations dans le monde du travail.

Le Comité raconte alors comment, dès le début de son mandat, il avait confié à un groupe de spécialistes le soin de mener une enquête auprès d'un groupe représentatif d'entreprises. Mais après plusieurs mois de recherches, il leur a fallu reconnaître qu'une étude adéquate d'une réalité aussi vaste et aussi complexe dépassait les moyens mis à sa disposition.

Mais comme il s'agit là d'un travail essentiel, fondamental et indispensable, le rapport propose la création d'un service d'inventaire permanent du monde du travail. Les travaux de ce service guideraient les efforts d'adaptation de l'enseignement professionnel aux réalités mouvantes du monde du travail.

En attendant les premiers résultats de cet inventaire, le comité recommande une définition provisoire des branches de l'enseignement professionnel à partir de critères moins rigoureux mais quand même satisfaisants. Il en résulte un tableau réaliste et diversifié dont l'intérêt est indéniable.

Il est à noter (et les auteurs du rapport insistent sur ce point) que le Comité, lorsqu'il est question d'une adaptation de l'enseignement professionnel au monde du travail, veut entendre une adaptation qualitative et non nécessairement quantitative. Le rapport s'oppose en effet à toute forme d'intervention directe visant à déterminer un certain contingentement des diverses branches de cet enseignement, intervention qui pourrait aller jusqu'à interdire l'accès de telle branche à tel étudiant sous prétexte que cette carrière est encombrée. Agir ainsi, toujours selon le Comité, serait porter atteinte aux principes d'une société démocratique qui comporte le respect du droit de l'individu au choix libre de sa carrière.

La formation professionnelle ne peut pas être purement technique: elle comporte aussi des aspects humanistes, mais d'un humanisme étroitement relié à la condition de vie du futur travailleur.

UNE autre partie particulièrement originale du rapport Tremblay porte sur l'équilibre des matières qui devraient apparaître au programme de l'enseignement professionnel.

Jusqu'ici notre système d'enseignement spécialisé se trouve tiraillé entre deux tendances contradictoires:

— une première tendance viserait à dispenser une formation purement et exclusivement technique. Il s'agirait selon cette tendance de s'en tenir à l'apprentissage d'un métier par le truchement de matières strictement spécialisées;

— une autre tendance chercherait à élever sans cesse le niveau de "formation générale" des étudiants sous prétexte que la culture est indispensable à tout être humain.

La solution qu'apporte le rapport à ce fameux dilemme tente d'intégrer la part de vérité contenue dans l'une et l'autre de ces tendances.

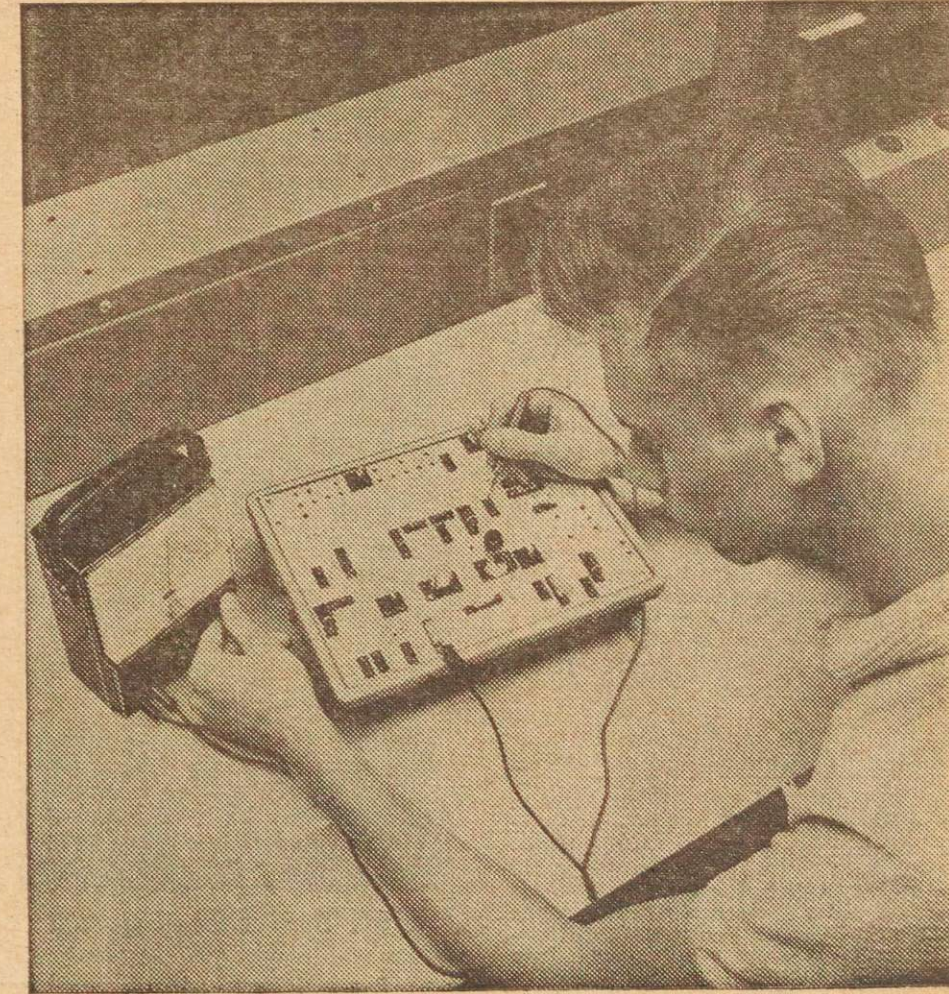
"L'étudiant qui s'engage dans la formation professionnelle, affirment les auteurs de ce document, ne renonce pas aux fins proprement humaines qui orientaient ses études antérieures. La préparation à la vie professionnelle n'est pas seulement une affaire de technique, elle comporte aussi un aspect humaniste."

Mais ce même rapport ajoute aussitôt, et c'est là à notre avis la phrase-clé: "Mais cet humanisme professionnel se distingue à plusieurs égards de la même notion d'humanisme employée dans les cadres de la formation générale... Nous dirions que l'humanisme de l'enseignement professionnel serait plutôt centré sur l'homme en situation professionnelle et sociale."

D'où la recommandation capitale qui suit: "Sans minimiser pour autant le rôle des disciplines techniques, le Comité souhaite que les programmes de l'enseignement professionnel fassent une plus large place à des matières telles que l'éthique professionnelle, l'histoire et l'organisation du travail, la sociologie des occupations, les institutions politiques, l'économie, etc."

Il va sans dire que tous les travailleurs syndiqués qui connaissent l'effort d'éducation fait en ce sens par le mou-

— Suite à la page 12



LE CAPITAL HUMAIN

Suite de la page 11

LA PLUS GRANDE RICHESSE DU QUÉBEC

vement syndical ne pourront qu'applaudir chaleureusement une telle recommandation.

Ce principe reçoit d'ailleurs son application dès le premier palier de la formation professionnelle, celui de l'initiation au travail. Les étudiants qui fréquenteront ces cours, soulignent le rapport, exerceront des métiers assez simples qui n'exigent que des connaissances techniques élémentaires. Mais ces étudiants auront "surtout besoin d'apprendre comment ils pourront assumer de façon aussi autonome que possible, les responsabilités familiales et sociales auxquelles ils auront à faire face dans la condition de vie où ils seront placés."

Un peu plus loin, les auteurs du rapport font preuve de bon sens et d'équilibre en dénonçant cette fausse représentation qui consiste à dispenser aux étudiants de l'enseignement technique une formation morale et religieuse sous le couvert d'un cours de sociologie! C'est un secret de polichinelle que le gouvernement avait ainsi réussi à introduire dans ces écoles (que son interprétation de la Loi de l'enseignement spécialisé lui faisait considérer comme "neutres") des prêtres-aumôniers qui dispensaient cet enseignement.

Le Comité estime que ce modus vivendi est fort discutable. Après avoir fait l'examen de cette même loi, il en arrive à la conclusion que ces écoles ne sont pas "neutres", mais plutôt interconfessionnelles. Partant de là, il exprime l'avis:

— que la formation intégrale des étudiants de l'enseignement professionnel doit comporter une éducation morale adéquate;

— que cette éducation doit être dispensée officiellement comme telle à tous les étudiants selon leurs croyances par les personnes habilitées à le faire, sous l'autorité et selon les directives du Conseil de l'Instruction publique.

Le rapport ajoute cette remarque d'un intérêt pédagogique capital:

"La formation morale n'est cependant pas exclusivement affaire d'enseignement proprement dit. Elle s'acquiert tout aussi bien par la participation à la vie de l'école (qui) constitue une sorte de communauté de vie."

180,000 étudiants

CERTAINS chapitres du rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel étaient de nature à frapper assez vivement l'imagination populaire, aussi ne faut-il pas s'étonner que les grands quotidiens en aient fait d'éclatantes manchettes.

Parmi ces chapitres il y a sans contredit celui qui porte sur la clientèle possible de l'enseignement professionnel.

Grâce à des procédés de calculs extrêmement complexes (mais d'une logique rigoureuse qui les apparente aux déductions passionnantes des meilleurs romans policiers), les auteurs du rapport ont pu établir quel serait le pourcentage idéal des étudiants qui pourraient s'engager avec avantage dans chacun des quatre niveaux de formation professionnelle que nous avons brièvement décrits tout à l'heure. Cela donne les résultats suivants:

— initiation au travail	33.7%
— cours de métier	37.6%
— cours technique	22.2%
— cours universitaire	11.5%

Il suffit ensuite d'appliquer ces proportions à l'ensemble de la population scolaire telle qu'elle évoluera d'ici l'année scolaire 1971-72.

Il y aura en 1963-64 quelque 31,660 étudiants dans le secteur de l'enseignement spécialisé (garçons seulement). Si on s'en tenait aux pratiques actuelles, ce nombre serait porté à 52,325 en 1971-73, du moins d'après les tendances observées au cours des dernières années; mais si on s'avise d'appliquer les recommandations du rapport, ce nombre atteindra le niveau, à première vue fantastique, de 182,250.

Les commissions scolaires

JUSQU'ICI quatre types d'institutions se sont chargées de la tâche de dispenser l'enseignement technique et professionnel: il y a d'abord le secteur privé ("écoles professionnelles" et "collèges commerciaux"), le secteur semi-public ("centres d'apprentissage"), et le secteur public qui comporte lui-même deux types d'écoles; celles sous contrôle des

commissions scolaires (notamment le "cours commercial") et celles sous contrôle du Ministère de la Jeunesse (écoles de l'enseignement spécialisé proprement dit).

D'après les prévisions soumises dans le rapport Tremblay l'importance relative de chacun de ces secteurs serait complètement bouleversée.

Le secteur privé, si on établit un contrôle académique sérieux, ne touchera bientôt plus que 4.7% des effectifs (soit environ 8,500 étudiants).

Le secteur semi-public pourra multiplier ses effectifs par 13 pour atteindre le total de 13,100, mais cela ne donnera encore que 7.2% du nombre des étudiants inscrits à des cours de formation professionnelle.

C'est donc le secteur public qui absorbera le gros de l'augmentation prévue.

Là où les choses prennent une tournure extrêmement fascinante c'est au moment du partage des effectifs des écoles sous contrôle des commissions scolaires et des écoles sous contrôle du ministère de la Jeunesse.

En effet le rapport recommande que le rôle des commissions scolaires soit considérablement accru en ce domaine. Les membres du Comité se disent même parfaitement conscients qu'ils proposent "une transformation radicale du rôle assumé jusqu'à présent par les commissions scolaires".

Le Comité recommande donc:

— que les commissions scolaires ré-

gionales assument un rôle prépondérant, à tous les niveaux prévus, y compris le niveau technique, dans l'enseignement des branches professionnelles qui ont pour caractéristiques de se rattacher au français, à l'anglais, aux mathématiques et aux arts;

— que ces mêmes commissions scolaires dispensent aussi tout l'enseignement du niveau de l'initiation au travail dans les branches qui ne comportent que ce niveau;

— qu'elles assument aussi une part de l'enseignement dans les branches qui ne dépassent pas le niveau du métier, mais qui comprennent aussi le niveau de l'initiation au travail.

"En proposant que les Commissions scolaires offrent dans certaines branches professionnelles un enseignement du niveau technique qui se poursuivrait jusqu'à la 14e année, peut-être même jusqu'à la 15e année d'études, il va sans dire que le Comité n'ignore ni le sens ni la portée de ce qu'il suggère. Une telle proposition lui paraît cependant essentielle si l'on veut que les commissions scolaires préparent efficacement les jeunes à faire face aux exigences des fonctions de travail, en particulier dans les spécialités du secrétariat, de la comptabilité et de la mécanographie.

Des calculs sommaires laissent croire que les inscriptions dans les commissions scolaires pourraient atteindre le niveau de près de 80,000 étudiants masculins dans l'un ou l'autre des cours de formation professionnelle, soit autant que dans les écoles du ministère de la Jeunesse.

Où trouver tout cet argent: dans les coffres du Fédéral?

OU Le Québec va-t-il prendre tout cet argent? Telle est la question qui nous vient spontanément à l'esprit en lisant ce chapitre du rapport sur l'enseignement technique et professionnel consacré au coût que pourrait représenter le réaménagement de ce secteur.

Les sommes requises sont énormes: plus de \$400 millions d'ici dix ans pour les seules fins d'immobilisations; d'autre part les dépenses courantes annuelles en 1971-72 s'élèveront à plus de \$165 millions.

Le projet à première vue paraît prohibitif et il ne resterait plus qu'à le laisser sur les tablettes de quelque vague bureau du ministère. Mais à l'examen les conclusions du rapport Tremblay sont parfaitement réalistes et le financement n'est plus un obstacle.

Voici comment les membres du Comité jugent qu'il serait possible de se tirer d'affaire.

Le rapport étudie d'abord les dépenses courantes: Ses calculs sont entièrement basés sur la relation qui devrait exister entre le nombre des élèves et celui des professeurs. On a ainsi comme

base qu'il devrait y avoir une moyenne de 30 étudiants par professeur, ce qui donnerait un coût de \$691 par élève (ce coût augmenterait progressivement pour atteindre \$916 en 1971-72).

Il suffit ensuite de multiplier ce chiffre par le nombre d'élèves prévus chaque année d'après le taux de croissance qu'on aura choisi.

En prenant les deux extrêmes, simplement à titre d'exemple pour indiquer l'ordre de grandeur des sommes requises, on peut noter qu'en 1963-64 le nombre d'élèves serait de 31,660 et le coût de l'enseignement atteindrait \$26,436,000; en 1971-72, le nombre d'élèves atteindrait 182,250 et le coût total d'administration serait de \$166,941,000.

Les dépenses d'immobilisation seraient aussi considérables. On estime qu'il en coûte environ \$3,000 par étudiant, ce qui porterait à \$416,772,000 le total des sommes nécessaires d'ici dix ans dans ce seul secteur de l'enseignement.

La question se pose immédiatement à savoir où trouver tout cet argent?

Prenons d'abord le cas des commissions scolaires qui, nous venons de le voir, assumeront près de la moitié du fardeau de l'enseignement professionnel.

Le rapport suggère:

— que la province établisse une claire distinction entre les subventions accordées aux commissions scolaires aux fins de la formation professionnelle et celles qu'elle leur verse à des fins de formation générale.

— que la province réclame du gouvernement fédéral la part qui lui est due sur de telles subventions aux termes de l'accord fédéral-provincial sur la formation professionnelle.

Ce dernier point mérite qu'on s'y arrête puisqu'il a été l'objet d'échanges assez vifs entre les représentants du ministère fédéral du Travail et le ministre provincial de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie.

En vertu de la Loi d'assistance à la formation professionnelle, le gouvernement fédéral s'est engagé à défrayer 50% des dépenses d'immobilisations et

NOS lecteurs auront pu lire en tête de cet article le commentaire extrêmement élogieux que M. Jean Marchand a fait sur le rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel.

Selon le président de la CSN, ce rapport se classerait d'emblée parmi les documents publics de première valeur qui ont été publiés dans cette province.

Il n'est pas exagéré de dire que la classe des travailleurs aurait tout à gagner à ce que le gouvernement applique sans délai les principales recommandations contenues dans ce rapport.

Une des découvertes les plus sensationnelles de la science économique contemporaine a été la mise en lumière du rôle extraordinaire du "capital humain" comme facteur de croissance économique.

Envisagé sous cet angle, tout le domaine de l'éducation représente un énorme secteur d'investissement (des économistes américains ont même tenté de faire des calculs de la valeur de ce capital humain qui, même en termes strictement productifs, dépasse nettement celle des autres formes de capital).

Si l'on considère que l'éducation est du ressort strictement provincial, on est fondé à se demander si notre gouvernement ne dispose pas ainsi d'un des principaux leviers de cette planification dont on sent de plus en plus l'urgent besoin chez nous.

d'administration faites par les provinces canadiennes dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel. Cette entente vaut jusqu'au 31 mars 1967.

Mais la loi prévoyait que jusqu'au 1er avril 1963, la proportion des sommes versées par le fédéral pour fins d'immobilisations serait portée à 75%.

En vérité le Québec n'aura guère pu profiter de cet avantage particulier en raison de son manque de préparation. A la suite des pressions exercées par les divers ministres provinciaux de l'éducation, M. Michael Starr, ministre fédéral du Travail, annonçait qu'un délai de trois mois serait accordé pour permettre aux provinces de profiter davantage de cette clause. Inutile de dire qu'une telle extension est nettement insuffisante pour permettre à la province de Québec de rattrapper le retard qu'elle avait pris sous ce rapport.

"LORSQUE le gouvernement fédéral a établi son programme d'aide à l'enseignement technique et professionnel, la province d'Ontario était déjà prête à en profiter. Nous savons maintenant que, à cette époque, le gouvernement ontarien avait dans ses classeurs un grand nombre de projets de construction d'écoles techniques et professionnelles et qu'il fut en mesure de profiter à fond de la loi dès son adoption. Certains ont voulu voir là l'effet d'un favoritisme à l'endroit des Ontariens, car plusieurs autres provinces, et notamment le Québec, n'étaient pas dans une situation aussi avantageuse que l'Ontario, loin de là. La CSN n'est pas en mesure d'affirmer que le gouvernement fédéral du temps ait voulu favoriser une province au détriment des autres. Toutefois, nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral actuel manquerait gravement à son devoir en ne prolongeant pas le programme d'aide fédérale à l'enseignement technique et professionnel afin de permettre au Québec, dont les projets de construction sont maintenant en bonne voie, de bénéficier normalement de cette législation fédérale."

JEAN MARCHAND



M. Paul Gérin-Lajoie



● Le 28 mars dernier, la législature adoptait le bill 13 en troisième lecture. Cette nouvelle législation entrera en vigueur le 1er mai 1963. "Le Travail" est heureux de pouvoir présenter aujourd'hui à ses lecteurs une entrevue exclusive avec le président général de l'Union catholique des cultivateurs, M. Lionel Sorel. M. Sorel répond aux questions de notre reporter.



Le chiffre 13

- numéro chanceux pour les agriculteurs?

1) Les plans conjoints prévus par la loi des marchés agricoles peuvent-ils se comparer, d'après vous, aux conventions collectives de travail que négocient les syndicats ouvriers?

REPONSE: — Un plan conjoint, au sens de la Loi des Marchés Agricoles, pourrait se comparer à une entente entre ouvriers travaillant dans une même usine sur les conditions de travail qu'ils veulent négocier avec leur employeur.

Il importe de bien faire la différence entre le plan conjoint, l'Office des Producteurs et les contrats que négocie l'Office des Producteurs. Ce qui se rapproche le plus d'une convention collective de travail, ce sont les contrats négociés par l'Office des Producteurs, en vue de réaliser le plan conjoint. Le rôle de l'Office pourrait se comparer à celui du syndicat qui négocie les conditions de travail au nom des ouvriers.

En d'autres termes, le plan conjoint c'est le plan arrêté par un groupe de cultivateurs intéressés à l'écoulement d'un produit donné. Le plan doit préciser quelle catégorie de producteurs et quels produits sont touchés, ainsi que les pouvoirs et attributions de l'Office chargé de l'application du plan conjoint.

Une fois le plan conjoint arrêté par les producteurs, ceux-ci forment ce qu'on appelle l'Office des Producteurs qui sera autorisé à négocier au nom des producteurs avec les acheteurs éventuels du produit touché par le plan conjoint.

2) Bon nombre de cultivateurs sont déjà groupés dans des coopératives; comment voyez-vous le rapport entre l'action coopérative et l'action syndicale dans le milieu agricole? Ces deux méthodes d'action vous apparaissent-elles comme parallèles ou complémentaires?

REPONSE: — Le rapport entre l'action coopérative et l'action syndicale, dans le milieu agricole, n'est pas facile à préciser et il faut accepter qu'il en sera toujours ainsi car, si en

principe, on peut en établir un, en pratique, il peut donner lieu à des effusions de tendresse comme à des frictions qui risquent de le fausser.

A mon sens, le rapport en est un d'intérêt.

L'action syndicale envisage la promotion de la classe agricole sous tous ses aspects et tente de la réaliser sans négliger aucun moyen; elle est sensible au présent, souple devant la mouvance des conditions et des exigences de la régie, conditionnée par l'urgence des problèmes et des solutions à apporter; elle projette et se règle sur l'avenir.

L'action coopérative a des objectifs plus restreints. Elle recherche, en tout, l'intérêt économique de la classe agricole, en tentant principalement de supprimer les intermédiaires et de rapprocher, le plus possible, le cultivateur du consommateur ou le cultivateur de son fournisseur.

Ces deux méthodes d'action sont complémentaires. L'une ne doit pas supprimer l'autre et chacune doit respecter la démarche de l'autre.

C'est le cultivateur lui-même qui établit le rapport quand il a saisi la portée et l'ampleur de ces deux méthodes d'action.

3) Le bill 13 constitue une refonte de la loi des marchés agricoles adoptée il y a déjà plusieurs années. Quelle est la portée exacte de cette refonte?

REPONSE. — Le mot refonte laisse entendre un chambardement de grande classe. Dans ce sens, le bill 13 n'est pas une refonte de la Loi des Marchés Agricoles. Après avoir subi l'épreuve de sept années de mise en application, la Loi des Marchés Agricoles, passée en 1956, s'est avérée imprécise et déficiente. Le bill 13 a surtout pour effet d'ajuster certaines dispositions aux situations où la loi manquait de prévision ou d'efficacité et d'ajouter aux pouvoirs déjà reconnus aux Offices de producteurs.

L'U.C.C. s'est dite heureuse de cet effort des cultivateurs mais elle n'en est pas moins convaincue que la loi aurait dû faire l'objet d'une véritable refonte qui aurait permis au cultivateur d'exercer son influence là où s'ajuste le prix de son produit.

Comme la loi est le fruit de l'expérience, il faut s'attendre à ce que l'U.C.C. réclame des

modifications d'importance au cours des prochaines années car les expériences se font à un rythme très rapide et permettront vite de mettre le législateur en face de problèmes concrets. Il y aura peut-être alors une réelle refonte.

4) LE TRAVAIL rapportait, le mois dernier, votre déclaration à l'effet que "tout le monde proclame que le bill 13 est excellent pour la classe agricole, mais

à la condition qu'on en fasse une exception pour chacune des entreprises qui y seraient affectées." A ce propos, notre question serait la suivante: Qui s'est objecté au bill 13, et pourquoi?

REPONSE: — Vous posez là une drôle de question. Qui, pensez-vous, s'est objecté au bill 13?

Tous ceux qui n'étaient pas des cultivateurs, d'abord, et, aussi, en toute franchise, une certaine aristocratie agricole.

Ceux qui n'étaient pas des cultivateurs et qui profitent, depuis toujours, d'un climat digne du plus pur libéralisme économique, se sentent menacés dans leurs habitudes très rentables de commercer. Quant aux cultivateurs, disons qu'ils sont ceux qui, à tort, craignent de perdre les avantages parfois gagnés de haute lutte.

14^e rapport annuel

Vitalité coopérative

	PAIEMENTS AUX ASSURÉS	ACTIF	ASSURANCE EN VIGUEUR
1955	\$ 465,980	\$ 2,152,824	\$ 184,744,777
1961	\$ 4,818,304	\$ 12,682,343	\$ 809,723,741
1962	\$ 6,096,578	\$ 15,418,045	\$ 959,004,759

NE MANQUEZ PAS
"DROIT DE CITÉ" À LA TÉLÉVISION
ET "FÊTE AU VILLAGE" À LA RADIO
2 réalisations d'envergure nationale

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

Siege Social: LÉVIS, CANADA

Quelques-uns de nos lecteurs ont déjà eu l'avantage de voir et d'entendre le dynamique secrétaire de la Confédération française des travailleurs chrétiens, M. Eugène Descamps. On se souviendra qu'en novembre 1961, à l'occasion de la tenue à Montréal d'une réunion du Bureau international de la CISC, M. Descamps avait visité plusieurs des régions de notre province. Tous ceux qui sont venus en contact avec lui à cette occasion ont gardé de cette rencontre un excellent souvenir. Ils seront donc heureux de lire aujourd'hui une "lettre de Paris" signée Eugène Descamps. Déjà notre ami Descamps, en décembre 1961, retraçait pour nos lecteurs les grandes étapes de sa carrière syndicale et situait le rôle du syndicalisme sur le plan de la politique française. Aujourd'hui, il fait le point d'une situation fort complexe, le sort de la classe ouvrière dans la France de de Gaulle et du Marché commun, en ce printemps 1963.



EXCLUSIF AU "TRAVAIL"

La situation ouvrière en France

Par EUGÈNE DESCAMPS

secrétaire général de la Confédération Française des Syndicats Chrétiens

PARIS, France. — Après la grève des mineurs, qui s'est déroulée durant cinq longues semaines et qui a été une manifestation importante de force et de dignité, il peut sembler que tous les problèmes soient résolus en France.

Certes les mineurs, et avec eux les cheminots et les gaziers-électriciens, ont vu une partie de leurs revendications satisfaites. Ils doivent cela à leur combativité. Le gouvernement a du reculer devant une action syndicale puissante et

largement justifiée, que l'opinion publique a soutenue très largement.

Parallèlement à cette action d'envergure, d'autres revendications portant notamment sur la quatrième semaine de congés payés étaient satisfaites dans le secteur privé: métallurgie - textile - industries chimiques - alimentation.

Quant aux agents de l'état, les fonctionnaires et les enseignants, ils exigent de véritables discussions de leurs salaires et de leurs conditions de travail et il est prévisible qu'une action importante sera engagée dans les prochaines semaines.

Le combat continue

Le climat revendicatif créé par la grande grève des mineurs a donc été bénéfique pour tous les travailleurs. Le gouvernement a cru que ces grèves ne dureraient pas, qu'il suffisait de réquisitionner les mineurs pour que tout rentre dans l'ordre. Il n'en a pas été ainsi. Le gouvernement a dû céder sur tous les terrains.

Si certains, au gouvernement ou ailleurs, se faisaient encore des illusions sur leur influence auprès de la classe ouvrière, ils ont du déchanter. La puissante grève nationale de solidarité le 5 mars, destinée à soutenir les mineurs dans leur lutte, le grand mouvement de solidarité qui a été déclenché et a permis aux mineurs de tenir, sont autant d'éléments qui manifestent l'importance du syndicalisme dans la vie française.

Mais le combat continue: les problèmes posés dans le secteur nationalisé ne sont pas résolus entièrement, ceux de la fonction publique sont posés: dans le secteur privé, la lutte pour la quatrième semaine de congés payés et pour les salaires se poursuit...

Une vraie planification

La hausse des prix et le chantage gouvernemental qui eurent pour conséquence de faire payer aux consommateurs les augmentations de salaires accordées posent d'autres problèmes: ceux d'une réforme du circuit distributif indispensable pour répondre aux besoins modernes, ceux d'une saine gestion des entreprises nationalisées dont les prix sont le fait de décisions gouvernementales qui favorisent certains usagers.

La lutte ouvrière dans notre pays pose le problème d'une véritable planification. D'une planification démocratique telle que l'exige la C.F.T.C. depuis de longues années.

On a beaucoup vanté la planification "à la française". Certes elle est un progrès réel sur le libéralisme, mais notre plan est un plan économique... ce n'est pas un plan social.

Il favorise trop le capitalisme sans avoir les moyens d'imposer ses décisions. Il n'est pas l'expression d'une économie de besoins. Il ne permet pas suffisamment de résoudre les problèmes de logement et d'enseignement qui sont si importants pour la classe ouvrière de notre pays.

Il importe donc, pour le syndicalisme, de maintenir une pression constante. Dans cette action, la C.F.T.C. est au pre-

mier rang, car elle veut que les travailleurs profitent de leur labeur et puissent vivre en hommes libres et responsables.

Elle pense aussi que, par delà les revendications de salaires on pose avec plus d'acuité que jamais le problème des structures économiques et des réformes véritables si l'on veut que demain les augmentations de salaires soient des gains de pouvoir d'achat.

Ils resdent grands

La majorité parlementaire en place, d'abord favorable aux mineurs (qui sont électeurs, ne l'oublions pas...) a vite changé d'avis et tente des manoeuvres pour essayer de politiser un conflit qui, de bout en bout, bien qu'il posait de nombreux problèmes d'ordre politique de par sa nature même, est resté

strictement un conflit opposant des travailleurs à leur patron.

Les syndicats sont sortis grandis de cette période difficile. Après les élections à la sécurité sociale qui ont vu 80 pour cent des suffrages exprimés se porter sur leurs listes, ils ont fait la démonstration, une fois de plus, qu'ils étaient les véritables représentants et défenseurs des aspirations de la classe ouvrière.

PROCHAIN NUMÉRO

Un article de M. Jean Champagne, actuellement en stage d'études à Paris, sur le programme d'échange de travailleurs entre le Canada et la France.

Convention collective chez les artisans

LA Société des Artisans et le Syndicat des Employés de Bureau de Montréal ont signé un contrat de travail qui donne des augmentations de salaire allant de \$3.00 à \$5.00, nous apprend M. Clément Paiement, agent de relations du syndicat.

Ce contrat signé le 12 mars est pour la durée d'un an, assurant une rétroactivité au 1er janvier 1963.

Le problème numéro 1 qui a retardé la signature de la convention de plusieurs mois n'a pas entièrement été réglé.

Il s'agit des maxima des différentes catégories au tableau de la classification.

Cependant, il faut signaler le fait que quelques catégories ont profité d'augmentations de maxima, allant jusqu'à huit dollars, d'autres ont profité d'augmentations de maxima allant de deux dollars à cinq, pendant que d'autres catégories voyaient leurs maxima gelés.

La clause qui contribuera, sans doute au règlement de ce problème, sera sans contredit la clause projetant la formation d'un comité conjoint d'étude ayant pour tâche de construire une classification qui s'avérera, autant que possible, juste et équitable pour tous les employés et qui devra être présentée aux deux parties en cause, d'ici le 30 octobre 1963.

Un scandale qui a trop duré

Au moment d'aller sous presse, et alors que le président général de la CSN rentrait de Paris où il est allé représenter notre centrale à une réunion de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, M. Marchand a fait au journal LE TRAVAIL la déclaration suivante.

AUJOURD'HUI même, un nouveau gouvernement sous la direction de M. Lester B. Pearson, a pris la direction de la politique canadienne. Ce gouvernement sera minoritaire au parlement. Cependant, personne n'ayant intérêt à des élections trop immédiates, et l'opinion publique étant certainement opposée à un nouveau scrutin, le gouvernement de M. Pearson pourra vraisemblablement compter sur une certaine stabilité. D'ailleurs, le chef du Crédit social, M. Robert Thompson, s'est empressé de promettre au gouvernement libéral un appui, à toutes fins pratiques, sans condition. Du point de vue

du mouvement syndical, il ne fait aucun doute que la balance du pouvoir serait en meilleures mains si elle dépendait de l'appui du Nouveau Parti démocratique. Il est cependant trop tôt pour établir si le gouvernement de M. Pearson se cherchera, de lui-même, un appui à droite plutôt qu'à gauche. L'empressement manifesté par le premier ministre actuel à se réjouir de la pétition fantôme des six députés créditistes nous a causé quelque inquiétude à ce sujet. Espérons que l'avenir dissipera nos craintes.

Quoi qu'il en soit, il faut souhaiter que le gouvernement canadien ne cherchera pas excuse dans sa situation minoritaire pour perpétuer la politique de laisser-faire et de stagnation qui a prévalu à la Chambre des Communes aussi bien qu'au gouvernement lui-même depuis bon nombre de mois. En démocratie parlementaire, c'est le rôle du gouvernement de présenter aux Chambres des législations progressives et orientées vers le bien commun, et c'est la tâche de l'Opposition, non pas de faire une obstruction systématique, mais plutôt de collabo-

rer de façon constructive à l'amélioration des lois et au bien-être des citoyens.

Au nom de la CSN, des milliers de travailleurs qu'elle représente, et au nom des 549,000 chômeurs qui subsistent présentement la misère au sein de l'abondance, il est de mon devoir de demander au premier ministre canadien et aux membres de son cabinet d'accorder une priorité absolue à l'établissement d'un programme de plein emploi. L'une des premières mesures que le gouvernement de M. Pearson devrait adopter, c'est la création d'un Conseil d'orientation économique et sociale. Afin d'éviter qu'une telle institution, même si elle était créée, ne réponde pas aux aspirations des agents de la vie économique, et particulièrement des travailleurs, nous réclamons de la part du gouvernement fédéral la convocation d'urgence d'une rencontre au plan du pays de tous les agents de la vie économique et des membres du cabinet nouvellement formé afin de discuter des structures et du programme d'action d'un éventuel Conseil d'orientation économique pour le Canada.

Le syndicat au service de l'art!

PAR RAYMONDE LORRAIN

AUSI étonnant que cela puisse paraître de première vue, la CSN se préoccupe de l'initiation artistique de ses membres! Son Service d'éducation a déjà à ce sujet fait un travail appréciable non seulement dans le domaine théâtral mais aussi dans celui de la littérature et des beaux-arts.

A ses sessions du Collège du Travail auxquelles j'ai eu la chance de participer ces trois dernières années, il y avait toujours au programme, soit la rencontre d'un romancier, d'un comédien ou d'un peintre. En plus cette année, l'expérience d'un groupe, dit spécial, a été tentée. Ce groupe a fait des études très intéressantes et de façon très active. Ce n'est pas mon intention de vous décrire ce programme d'ailleurs assez difficile à expliquer, mais seulement de vous faire part d'une expérience extraordinaire, vécue durant cette quinzaine, parmi les autres matières au programme, bien entendu.

En premier lieu, il faut dire que nous avons des lectures à faire en dehors des heures de cours. LA LIGNE DU RISQUE, de Pierre Vadboncoeur, un roman de François Mauriac, LE NOEUD DE VIPERES, LES CARACTERES DE LA BRUYERE et LE MEDECIN MALGRE LUI, de Molière.

Pour ce qui est du MEDECIN MALGRE LUI, après avoir fait la connaissance de l'auteur, avoir lu la pièce, nous sommes allés la voir lors des premières représentations à Québec. Le jour suivant fut consacré à Molière; on y fit une critique de la pièce, du décor, des costumes, de l'interprétation et dans ce cas-ci de l'adaptation canadienne.

Nous avons consacré beaucoup de temps au roman de Mauriac, en mettant en lumière les faits qui nous paraissaient contemporains, signalant aussi les quelques erreurs et faiblesses que ce roman semblait comporter. Chaque participant donnait son avis dans un esprit d'entente, d'humilité, qui est de mise dans ce genre de discussion.

Pour LES CARACTERES, chacun de nous devait trouver les passages qui retenaient son attention, les portraits qui semblaient encore de notre époque.

L'essai de Pierre Vadboncoeur subit le même sort, sauf que pour lui nous n'avions pas à nous demander s'il était de notre temps!

Comme vous le voyez, l'orientation de la discussion prenait sa source dans des sujets des plus divers. Le tout se complétait par la visite de la Bibliothèque provinciale.

Pourquoi ce cours, et que pouvait-il nous apporter?

Premièrement, un enrichissement personnel par les échanges faits à la suite des lectures qui déjà à elles seules étaient d'un intérêt formidable. En second lieu, pour ceux et celles qui n'avaient jamais ou presque jamais lu, le goût de la lecture. Ce fut l'aveu de quelques-uns. Pour les autres, une connaissance plus grande et un meilleur sens critique.

Pour pouvoir apprécier un bon roman, une bonne pièce de théâtre, il faut se familiariser avec eux. Un contact comme celui-ci en favorise l'amour. Il est à souhaiter que cela se reproduise le plus souvent possible et que dans les centres des expériences dans le même sens fassent partie d'un programme d'éducation.

A Saint-Hyacinthe où se tenait une Semaine syndicale au début de février, une soirée théâtrale était au programme. Celle-ci fut goûtée de tous. Le théâtre, la lecture, ne sont pas comme beaucoup de gens le croient, un à-côté du quotidien, mais sont bel et bien des choses qui doivent faire partie de notre vie. Nous prenons conscience de cela dès que nous tirons de nos lectures, des applications concrètes à nos problèmes habituels.



Recherche de la paix

PAR HENRI PICHETTE, PTRE



LORSQU'ON demandait aux premiers chrétiens à quoi ils croyaient, ils répondaient sans hésiter: "Nous croyons que cet homme appelé Jésus est ressuscité après avoir été tué, nous croyons qu'il est entré dans la gloire de Dieu, qu'il est bien vivant et qu'il règne sur le monde." La Résurrection est sans doute le triomphe personnel de Jésus sur la mort, mais elle est non moins la manifestation de la vie même de Dieu en faveur des hommes. Elle ne concerne pas seulement Jésus, mais tous les hommes.

ger celle-ci à se développer et à se perfectionner."

Cette encyclique "Pacem in terris" représente une synthèse saisissante, unique de l'enseignement chrétien sur tous les rapports sociaux auxquels a donné naissance la société moderne. Elle vient admirablement bien compléter "Mater et Magistra". Elle reprend sous un éclairage nouveau les thèmes qui sont particulièrement chers aux travailleurs qui luttent pour la justice et la liberté. Elle insère et intègre leurs objectifs dans des perspectives d'ensemble et leur donne de nouveaux motifs de poursuivre avec force et courage l'action entreprise dans leur syndicalisme.

Solution positive

Jean XXIII, conscient de l'éminente signification du mystère pascal pour tous les hommes, en profite pour publier un document qui aura un aussi grand retentissement que "Mater et Magistra". Ce règne de Dieu sur le monde que le Christ ressuscité est venu rétablir, Jean XXIII en pose les conditions avec une lucidité et une clairvoyance qui ne manqueront pas de susciter l'admiration du monde entier et d'inspirer des solutions positives en faveur de la paix. Cette vraie paix si chère au cœur des hommes a ses fondements dans la vérité, la justice, la charité et la liberté. "Une société fondée uniquement sur des rapports de forces n'aurait rien d'humain: elle comprimerait nécessairement la liberté des hommes, au lieu d'aider et d'encoura-

Document à lire

Nous serons donc pleinement dans l'esprit du mystère pascal si nous cherchons chacun avec Jean XXIII à apporter notre contribution dans nos vies et dans le monde à cet ordre "qui a pour base la vérité, qui se réalise dans la justice, qui demande à être vivifié par l'amour et qui trouve dans la liberté un équilibre sans cesse rétabli et toujours plus humain".

Nous souhaitons ardemment que tous les travailleurs de la CSN prennent connaissance de ce document capital et qu'ils organisent des sessions d'étude pour alimenter à cette source inépuisable leur effort pour la construction d'un monde meilleur.

Les travailleurs et la politique - 1

Comment est né le parti travailliste

Par GUY BOURASSA

Voici le premier d'une série d'articles sur les relations entre le mouvement ouvrier et l'engagement politique. M. Guy Bourassa, auteur de cette série, est professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal.



M. Harold Wilson, nouveau chef du Labour Party

COMMENÇONS par ce pays dont nous avons tout hérité au point de vue politique: la Grande-Bretagne. Les nouvelles nous ont appris récemment le choix d'un nouveau chef du parti travailliste et les observateurs s'accordent à prévoir que le parti détiendra le pouvoir après les prochaines élections. Cette formation politique, à laquelle les ouvriers anglais sont intimement liés, a une longue histoire. Comment est-elle née, pourquoi, qu'a-t-elle apportée, c'est à ces questions et à quelques autres que je veux maintenant essayer de répondre.

À la fin du siècle dernier, deux partis se disputaient le pouvoir en Grande-Bretagne, deux partis qui sont les ancêtres des nôtres: le Parti Libéral et le Parti Tory ou Conservateur.

À cette époque, les ouvriers qui venaient d'obtenir le droit de vote appuyait en général le Parti Libéral. Mais la volonté d'avoir des élus ouvriers devait transformer toute cette situation et en 1888 un mineur écossais, Keir Hardie, qui devait avoir une imposante carrière politique est élu. Il fonde alors un parti travailliste en Ecosse. Aux élections suivantes le parti remporte trois sièges et ce succès invite à étendre le mouvement et c'est à ce moment que naît le premier parti ouvrier assez vaste en Grande-Bretagne: le Parti Travailliste Indépendant.

Les premières années de cette formation furent particulièrement difficiles: défaite électorale et surtout aucun appui des syndicats qui continuaient, en gros à appuyer le parti libéral. Deux dates allaient être très importantes pour l'avenir. En 1899 d'abord certains éléments

syndicalistes décident de former un "Comité pour la représentation ouvrière" qui donnerait son appui à des candidats privilégiés qui paraissaient devoir mieux défendre les intérêts des ouvriers, ce n'était pas créer un parti séparé mais plus simplement constituer un organisme qui se réservait le droit d'appuyer tel ou tel homme de quelque parti qu'il soit pourvu qu'il s'engage à servir "la bonne cause".

La deuxième date est 1900. Cette année-là un jugement légal contesta aux ouvriers le droit de faire la grève. Cette décision fit mieux voir la nécessité de pouvoir se défendre et à la fin de 1900, le "Comité pour la représentation ouvrière" comptait plus de 350.000 membres et en 1903, ce chiffre était passé à près d'un million.

Un conflit du travail devait donc donner naissance au parti travailliste. Celui-ci n'était pas encore né mais les élus ouvriers prenaient de plus en plus d'importance: aux élections de 1906, 53 candidats ouvriers avaient été élus.

Dans ce groupe un certain nombre décida de se donner une place à part au parlement. Voilà comment prit forme le Parti Travailliste anglais. Au début, 23 députés seulement y adhérèrent. En fait avant la guerre de 1914, ce nouveau parti aura bien peu d'influence et il faudra attendre quelques années pour qu'il connaisse ses heures de gloire. Nous pourrions mieux voir alors ce que ce parti, et derrière lui le mouvement ouvrier, a apporté à la vie politique anglaise. Retenons pour le moment que le Parti Travailliste s'est formé à partir d'une scission du Parti Libéral.



UNE MUTUELLE D'ASSURANCE

intégrée à l'économie
du Canada français

•

Une variété
de plans
d'assurance modernes
répondant
à des besoins modernes!

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal — Victor 5-3291

Joliette — St-Jean — Québec — Sherbrooke — Ottawa

Surintendants et contremaîtres demanderont la même protection

LES surintendants et les contremaîtres de l'industrie de la construction à Montréal sont d'avis qu'ils ont droit eux aussi aux mesures de sécurité sociale dont profitent depuis le 1er janvier dernier les autres travailleurs de cette industrie.

Une résolution en ce sens a été adoptée lors d'une assemblée régulière de l'Association des Surintendants et des Contremaîtres de la Construction (CSN).

Cette résolution adressée au Comité de sécurité sociale de l'industrie de la construction suggère la possibilité d'amender l'arrêté-en-conseil 2120 de manière à permettre à cette catégorie d'employés de bénéficier de la même protection.

Les surintendants et contremaîtres trouvent paradoxal de ne pouvoir profiter des mêmes avantages, au moins, que les ouvriers qu'ils sont appelés à diriger sur les chantiers.

Plusieurs ont fait remarquer qu'il était déjà anormal que, n'étant pas assujettis au décret, ils ne reçoivent pas non plus le 4% de salaire qui est payé aux autres travailleurs à l'occasion des vacances.

Une autre anomalie réside dans le fait que plusieurs surintendants et contremaîtres sont tantôt rémunérés à taux horaire et tantôt à la semaine, ce qui entraîne des modifications constantes de leur mode de perception des divers prélèvements. L'Association est d'avis que les employeurs seraient très heureux que l'on régularise cette situation.

Les surintendants et contremaîtres de la construction insisteront aussi auprès de la Chambre de Construction de Montréal pour que leurs intérêts professionnels soient protégés dans la convention collective de travail présentement en cours de négociation.

L'Association des surintendants et contremaîtres (CSN) demande entre autres qu'un

salaire minimum apparaisse au décret pour cette catégorie de travailleurs. A leur dernière réunion régulière, les membres de cette association ont insisté auprès de leur organisateur, M. Aldéric Gosselin, pour que leurs demandes soient portées à la connaissance de la partie patronale.

La fixation par le décret d'un salaire minimum aurait l'avantage, souligne un porte-parole de l'Association, d'éliminer la concurrence déloyale de prétendus surintendants et contremaîtres qui n'ont pas toutes les qualifications nécessaires pour diriger certains travaux importants.

L'Association des surintendants et contremaîtres exprime l'avis que le fait que ses membres ne sont pas inclus dans les négociations en cours les prive de plusieurs avantages notamment le 4% de salaire de vacances. L'Association songe même à faciliter cette inclusion en sollicitant un certificat de re-

connaissance syndicale auprès de la Commission des Relations Ouvrières.

Au cours de cette même réunion, les surintendants et contremaîtres ont procédé à l'élection des membres de l'exécutif de leur association. Ce sont :

MM. Georges-Etienne Leblanc (président), Fernand Adam (1er vice-président), Jean-Maurice R y (2e vice-président), Raymond Lebrun (secrétaire-archiviste), Jean-Louis Caron (secrétaire-correspondant), Léandre Carboneau (secrétaire financier), Joseph-Robert Hurteau (secrétaire-trésorier), Guy Sauvé (sergent d'armes). L'exécutif comprend aussi trois directeurs : MM. Emile Perrault, Arsène Thibault et Maurice Nadeau.

Une drôle de partie nulle!



Par PIERRE VADEBONCOEUR, conseiller technique

CHACUN sait que la convention collective 1959-1962 des travailleurs de SHAWINIGAN CHEMICALS était une des conventions les mieux vues au pays. L'employeur voulut la détruire. Six mois de grève ont permis non seulement de la sauvegarder entièrement, mais de l'améliorer encore sur une foule de points. Le FINANCIAL POST, qui a des yeux pour ne pas voir, déclare que "personne n'a gagné cette grève". C'est à mourir de rire. Non seulement la convention existante fut sauvée, mais voici, EN PLUS, comment les travailleurs ont réussi à la PERFECTIONNER. Voici une liste des principaux CHANGEMENTS. (Nous ne donnons pas ici les avantages qui existaient déjà).

Langue française :	seul le texte français est officiel. (nouveau)	Fardeau de la preuve, en cas d'arbitrage : il retombera sur la Cie. (nouveau)
Unité de négociation :	maintenue plus large que selon le certificat de reconnaissance, malgré l'intention de la compagnie.	Causes d'absences justifiées ajoutées.
Représentation syndicale pour les griefs :	Délégués de département, payés par la Cie quand ils s'occupent de griefs ; Délégué en chef, payé à plein temps par la Cie ; Présidents de division, payés par la Cie quand ils s'occupent de griefs (nouveau) — (remplacent l'assistant-délégué en chef, lequel est supprimé) ; Représentant syndical pour les tâches, payé à plein temps par la Cie. (nouveau)	Possibilité d'amender un grief en tout temps, même à l'arbitrage. (nouveau) Suppression des griefs de simple interprétation sans faits s'y rattachant. (nouveau)
Responsabilité :	Clause nouvelle. Droit à grief si la responsabilité d'une occupation est changée.	Procédure d'arbitrage :
Travail à une autre occupation :	Si mieux payée, payée au meilleur taux pour toute la journée après 4 heures (gain de 4 heures) ;	Procédure d'arbitrage :
Application du surtemps :	Précisée par un tableau élaboré mis en annexe.	Mesures disciplinaires :
Changement d'équipe :	Interdit, sauf consentement du syndicat et de l'employé. (nouveau)	Mesures disciplinaires :
Compensation pour heures manquées :	Si un employé passe d'une équipe à une autre, il sera compensé pour heures perdues. (nouveau)	Congé de deuil :
Temps supplémentaire :	principe admis mais soumis à l'ancienneté (compromis).	Sécurité :
Droit de quitter :	après la 1ère heure d'attente quand, sur un procédé continu, le remplaçant ne vient pas. (nouveau)	Travail donné à contrat :
Vacances payées :	un mois après 20 ans, au lieu de 25, dès 1964. De plus, les vacances doivent être continues (nouveau). Interdiction de faire compter les jours de repos comme vacances. (nouveau)	Assurance-maladie :
Ancienneté :	Grandes transformations dans cette clause. L'ancienneté est encore mieux protégée. La rédaction est également beaucoup précisée et détaillée. Principaux changements : Poste individuel reconnu comme "occupation" dont l'employé ne peut être déplacé sauf par "bumping" ou autre disposition de la convention. (nouveau) Droit à l'entraînement pour un employé déplacé par bumping, pour l'occupation qu'il choisit. (nouveau) 7 jours pour s'orienter lorsque l'employé passe par bumping d'une division à une autre ; puis l'employé choisit sa division et son poste. (nouveau) A compter d'une mise à pied importante définie dans la convention, droit d'avancement afin de permettre, selon l'ancienneté, de gravir les échelons de n'importe quel procédé, avec droit à 40 jours d'entraînement à chaque échelon, de manière à reclasser l'employé dans environ un an. (nouveau) Obligation, dès le 1er janvier 1964, de ne maintenir au travail que les employés ayant plus d'ancienneté que ceux de la liste de rappel. (nouveau)	Assurance-maladie :
		Salaires :
		Salaires :
		Rétroactivité :
		Classification des hommes de métier (nouveau) :

Politique '63

Sur les ondes des postes suivants:

MONTREAL	Samedi	CFTM-TV	5.45
SHERBROOKE	Samedi	CHLT-TV	6.15
QUEBEC	Dimanche	CFQM-TV	5.45
JONQUIERE	Samedi	CKRS-TV	7.15
RIMOUSKI	Dimanche	CJBR-TV	6.45
MATANE	Mardi	CKBL-TV	7.00

* Une excellente nouvelle pour tous les syndiqués du Bas du Fleuve, de la Gaspésie et de la Côte Nord.



CONCOURS DU MOIS

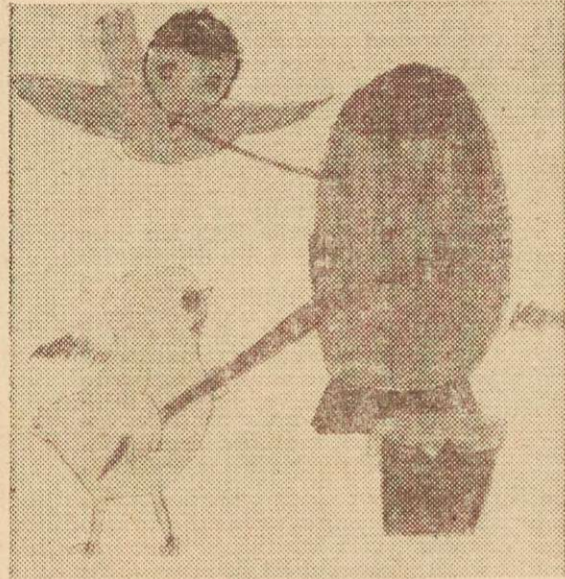
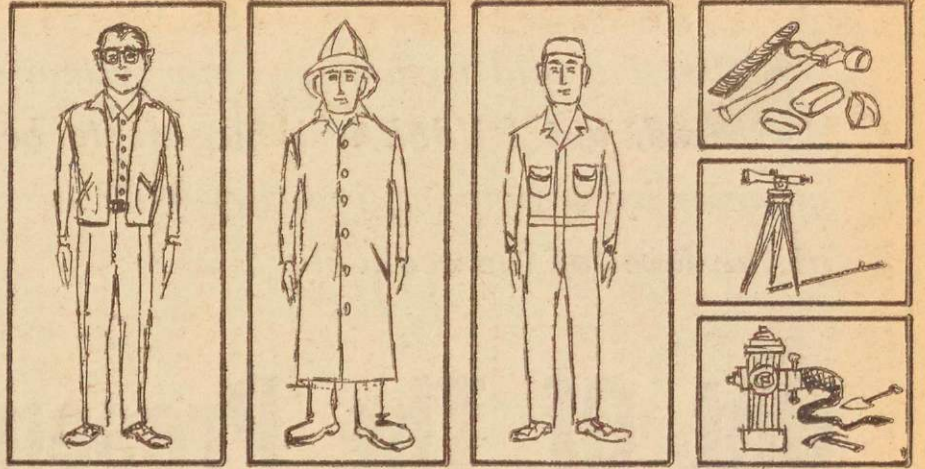
JEU No 1: pour les enfants de 4 à 8 ans

Notre gagnant :

Par une coïncidence assez rare, le hasard a désigné une fois de plus le gagnant du mois dernier. Il s'agit de Gaston Boutin, (5 ans), 1765 Lallement, Drummondville-Sud.

Ce mois-ci :

Il suffit de rendre à chacun des personnages l'objet qui lui appartient. Collez le tout sur une feuille et nous la faire parvenir. **Les Éditions du Jour** (3411, rue St-Denis, Montréal) offriront au gagnant des livres pour enfant d'une valeur totale de \$10.



JEU No 2: pour les enfants de 8 à 12 ans

Notre gagnant :

Hélène Leclerc (8 ans), 294, rue Leclerc, Donnacona, Co. Portneuf, qui a dessiné le joli dessin que nous reproduisons ci-contre.

Ce mois-ci :

Un dessin sur le thème "Une partie de sucre". Vos dessins seront jugés au mérite. Le meilleur recevra du matériel d'artiste pour une valeur de \$25 offert par le *Centre de Psychologie et de Pédagogie* (260 ouest, rue Faillon, Montréal).

JEU No 3: pour les adolescents de 12 à 16 ans

Ce mois-ci :

Michel Laflamme (15 ans), 27, rue Mercier, Lauzon (Lévis), qui nous a fait parvenir la composition que voici :

ELLE arriva soudainement, la dernière tempête. On aurait dit qu'elle arrivait par surprise pour que son souvenir se conservât plus longtemps. Un vent se leva d'abord qui agita le frêle bouleau et, bien vite, le lourd pin. Après quelques minutes seulement, la neige se mit à tomber, drue. Et ce fut la tempête. La neige, en rafales, frappait maintenant la maison. Curieux ! L'hiver nous disait adieu et nous ne sortions même pas l'étreindre une dernière fois. Eole fit de son mieux pour amasser cette manne blanche en larges bancs qui commençaient à bloquer les rues. Il semblait poursuivre un but précis : en bloquant toutes voies de circulation, seul son souffle perçait le silence; tous entendraient son lugubre chant d'adieu. "Après la pluie, le beau temps", dit-on, mais après cette tempête blanche, qu'y aurait-il ? Alors de vagues images de renouveau fleuri nous occupèrent l'esprit et le départ de la dure saison et ses joies sembla moins triste.

Ayant essayé de braver la tempête, nous avons dû rentrer tout aussitôt tant la nature se déchaînait violemment. Froid, vent, neige, tout cela ne partirait-il pas ? Pourtant oui, ces vestiges de la saison froide s'envolèrent. Mais notre présence manqua à son départ car la dernière tempête nous quitta pendant la nuit. Adieu descentes en skis, joutes de hockey, excursions en raquettes...

Mais pourtant ce n'était pas la dernière tempête car dans neuf ou dix mois, la nature, en mère juste, ne ramènera-t-elle pas l'hiver et ses tempêtes ?

Notre gagnant :

Nous suggérons une courte composition d'une vingtaine de lignes sur le thème "Mon opinion sur les campagnes électorales". Le texte sera jugé sur le fond et sur la forme. La meilleure rédaction sera publiée dans notre prochain numéro.

Des livres d'auteurs classiques, d'une valeur de \$25, offerts par les *Éditions Fi-des* (25 est, rue St-Jacques, Montréal).

JEU No 4: pour grandes personnes

Notre gagnant :

M. Paul-Emile Allard, 545, 107ème Avenue, Drummondville-Sud., Qué., dont les prédictions se rapprochent davantage du résultat final de l'élection. M. Allard avait prévu les résultats comme suit (entre parenthèses, le résultat réel) :

Conservateurs	80	(94)
Libéraux	135	(130)
N.P.D.	18	(17)
Créditistes	32	(24)

Lecteurs perspicaces

Nous avons demandé à nos lecteurs de nous faire parvenir les pronostics touchant les résultats des élections qui devaient se tenir quelques semaines plus tard.

Il nous fait plaisir de constater que dans l'ensemble nos répondants se sont montrés bons devins. 57% d'entre eux avaient prédit une victoire du parti libéral, tandis que 32% favorisaient plutôt les conservateurs.

Notre gagnant pour sa part est arrivé à une approximation qui ne manque pas d'intérêt. Il aura cependant sous-estimé l'emprise du parti conservateur sur l'électorat canadien, et cela au profit des libéraux et surtout des créditistes.

Ce mois-ci :

1. Quel sera le nom de l'île qui sera bâtie le long de la Voie maritime du St-Laurent en vue de l'exposition de 1967 ?
2. Les Bomars sont-ils des engins nucléaires ?
3. Quel est le sous-marin américain récemment perdu en mer ?
4. Comment s'appelle le satellite canadien ?
5. Comment avons-nous eu les commentaires européens le soir même de l'élection canadienne ?

CONCOURS, 1001, rue St-Denis, Montréal 1.

BON DE PARTICIPATION - AVRIL

JEU NO 1		JEU NO 2		JEU NO 3		ADULTES	
Nom	Nom	Nom	Nom	Nom	Nom	Nom	Nom
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse	Adresse
Age	Age	Age	Age	Age	Age	Syndicat	Syndicat

Not that I would wish to see our system of collective bargaining destroyed, but I think it is urgent to begin correcting its deficiencies by organizing industry-wide meetings as well as others at the level of the economy

Out Of The Present Anarchy

Address delivered to the members of the Canadian Club

by
JEAN MARCHAND



THE delegates of the National Productivity Council who visited Europe last summer were very much impressed by the efficiency of the collaboration organisms set up by the employers and the labour unions of that continent. These achievements owe their existence for the most part to economic necessities as well as to historical events of major importance. For instance, the general strike of 1935, in Sweden, is responsible for the understanding reached between management and the trade-unions. On this occasion, the representatives of labour and management spent many weeks together in a castle, on the outskirts of Stockholm, laying down the basis of their future relations. A general agreement settled once and for all the problem of union recognition and created a system of negotiation and conciliation which was responsible for launching Sweden on the road of industrial peace and of prosperity.

There is no doubt that in France, Holland and Belgium the struggles waged side by side, in the underground forces, by employers and

workers had a favorable influence on the relations they later on established between themselves as well as between their professional organizations. The wide-spread destruction which resulted from the second world war and the scope of the problems of the post-war days, strongly pressed on individuals and groups the necessity of laying aside secondary differences of opinion in order to put to the fore problems of national interest.

As a result, most European countries have succeeded in establishing structures favoring collaboration between management and labour which permit them in their negotiations to take into account the common interest of the nation. Also, a considerable number of responsible leaders have appeared at all levels, all of whom are able to discuss with authority questions relating to wages, prices, investments, balance of payments, etc... all the time remaining conscious of the effect of their decisions on employment, competition and economic progress.

The European formula does not necessarily prevent conflicts of inter-

ests. Of course, when it comes to sharing the fruits of increased productivity, it is not always easy to reach an agreement concerning their distribution. But the discussion at this stage is more rational and runs a better chance to reach a satisfactory solution than is the case when the main argument lies in the threatening use of force, as happens in our country.

Let us hope that we, in Canada, will show enough imagination and sufficient sense of responsibility not to await a general strike or a third world war in order to be convinced of the necessity of re-examining our traditional conception of labour-management relations. Let us be wise enough to start looking now for adequate conceptions which will favor the common good.

For I am convinced that the political instability of the present is a consequence of our economic incoherence and of the irresponsibility of the important economic agents of the nation.

When we make plans to correct this situation, the first difficulty we meet is that of the lack of a nationwide association which would represent the mass of the enterprises of this country. True, we possess a large number of commercial, industrial and professional associations, all of which are specialized in a certain sphere or branch, but none of these can be said to represent management as a whole.

The second difficulty stems from the presence in Canada of a large number of subsidiaries of American companies which are not sufficiently interested in our Canadian economy as distinct from the economy of the

United States and which are therefore too closely linked with their mother-enterprises to be able to develop policies favorable to our own economy. To a lesser degree, some highly centralized American unions equally constitute an obstacle to the development of a truly Canadian approach to our problems. It is not the Canadian Labour Congress that I have in mind when saying this — for it is without legal ties with American unions — but, unfortunately, the same cannot be said of all the unions affiliated with it.

Our system of collective bargaining is probably greatly responsible for the deficiencies of our collaboration structures on the national level. As a general rule, negotiations, in this country, are carried out at the level of the enterprise. And at this level, it is not possible to take into account the general economic situation of the country. It is true that during such negotiations general remarks are made on international competition, the wages of the Japanese workers, or the conditions prevailing in the countries of the Common Market, but, usually, these remarks — sketchy in nature — are made to mark time when the discussion flags and they have little bearing on the negotiations themselves.

Even though wages constitute an element of the cost which influence prices, it must not be forgotten that it is not the only one to be considered and the workers would be foolish to be unduly impressed by general arguments which leave out such important factors as profits, investments, technical improvements, productivity, etc...

Not that I would wish to see our system of collective bargaining destroyed, but I think it is urgent to begin correcting its deficiencies by organizing industry-wide meetings as well as others at the level of the economy of the nation. Thus, individuals and private groups will be helped to take into account, when making their decisions, all the factors which influence their relations and the public interest.

The first objective can be attained only if the structures of the employers' associations are more in harmony with those of the labour organizations. Secondly, both parties must accept and have respect for each other while keeping in mind that above their own interests they must always take into account those of the nation. Only if this condition is realized will we succeed in coming out of the present anarchy and irresponsibility.

At The Royal Vic Hospital

The International Union Seeks To Hinder Neo-Canadians, Declares Mr. Marcel Pepin

"I AM told that the employees of the Royal Victoria Hospital are being stirred up with the situation imposed on them.

"This is not without reason.

"Think that these employees, most of them members of the 'Syndicat national des employés de l'hôpital Royal Victoria' (CNTU), have been awaiting since October 1961 a recognition which would enable them to negotiate a collective labour agreement and put an end to the situation of inferiority in which they now find themselves in relation to that of other hospital workers."

Such was the statement made last night at a press conference by the Secretary General of the CNTU, Mr. Marcel Pepin.

And Mr. Pepin added: "We must above all blame the Building Service Employees International

Union for the numerous obstructive measures used by its local 298. The last step taken by that union is particularly revolting. In a request dated April 10 last, the attorneys of the International Union are opposing a decision of the Labour Relations Board. When ruling, on

April 1st, that a vote be taken among the Royal Vic employees in order to enable them to choose freely between the CNTU union and local 298 of the Building Service Employees International Union, the LRB stated that the ballots should be made in French, English and Greek.

"It is that decision, which according to us shows a commendable respect for human rights, that the International Union intends to protest. Arguing that only the French and English languages are officially recognized in our country, the International

Union attorneys would like to deny to more than 400 citizens of Greek origin working at the Royal Vic Hospital, (out of a total of 1,000 employees) the right to express their vote in all freedom. As a matter of fact, a good number of these citizens are still having some difficulty with either French or English.

NEGOTIATION IN THE FOOD INDUSTRY

THE members of the new "Syndicat des employés de l'alimentation au détail de Montréal" (CNTU) are already in a position to put forward their requests to the corresponding employers association with a view to concluding a first collective labour agreement.

Negotiations are presently under way between members of the negotiating committee selected by the union, and representatives of "L'Association des détaillants en alimentation de Montréal."

In the course of a recent meeting, over 350 union mem-

bers have approved the terms of a draft collective agreement which had been prepared a few days before by a group assigned to that task.

The draft agreement includes a special chapter dealing with the general provisions which both parties can eventually submit to the Minister of Labour, requesting a decree that would extend them to all institutions located in a specified area. This will be the famous decree which has been talked about for so long.

More than 2,000 employees of the food industry in Montréal and surrounding areas have

already signed their application to become members of the union. The organization campaign is going on, with an objective that has been set at four to five thousand members.

During that same meeting, union members have also approved the structures submitted by the executive.

The direction of a 5,000-member union, spread on such a large area and distributed among over 2,000 different institutions, creates special problems calling for original solutions. After studying the question as a whole, the union executive has proposed a structure to be experienced.

"The CNTU, pursued Mr. Pepin, does not particularly appreciate inter-union conflicts. However, we do believe that choosing freely the association within which they want to defend their economic and social interests is part of the fundamental rights of the workers. We also believe that public opinion should not remain unconcerned when dilatory or obstructive measures are being used to prevent the free expression of that choice."

The End Of The Sorel Strike

"WE have achieved our purposes, and it is not in vain that union members have made considerable sacrifices since August 28 last".

Thus was speaking Mr. Marcel Pepin, secretary general of the CNTU, to more than 900 workers who had gathered in the national trade unions hall in Tracy to hear their leaders explain to them the results of their negotiations with Quebec Iron & Titanium company.

Mr. Pepin, who had been in charge of the negotiating committee for several weeks, talked for nearly an hour, stating for the benefit of union members more than twenty articles of the draft collective agreement on which union and company representatives had finally agreed, after twenty hours of weekend negotiations. The draft agreement was unanimously approved by the strikers at their Saturday afternoon meeting.

In the course of the last months the Sorel workers, through their officers, had stressed the fact that they had not started the strike mainly for monetary purposes, but rather to obtain respect of their human rights, particularly concerning work loads and work security. However, Mr. Pepin estimates that over the next two years the Sorel workers will have gained an hourly increase in salary of 30 cents.

It is with obvious enthusiasm that the QIT workers listened to their negotiators' report on what Mr. Pepin was to call a "total

and complete victory" in the matter of work loads. Hereafter, the union will have the right to question any company decision concerning the standards of all tasks assigned to employees. After a trial period of four weeks the union can use that right and go as far as arbitration. Union and company representatives have agreed on the choice of five firms of industrial engineers who may be called as arbitrator.

The QIT strikers also wanted to protect themselves against the "plague of sub-contracts". There again the union members have gained their point, since in future the employer will only be allowed to give sub-contracts outside the enterprise provided such action does not entail any laying off of its present employees.

The union of the QIT workers will in future operate the plant cafeteria. To this end the company has agreed to build a local and supply the necessary equipment. This again was important to the workers since they had had until now to take their meals (sandwiches) in poor sanitary conditions. The new labour agreement also provides for the establishment of a human relations committee composed of an equal number of representatives from the company and the union. This committee will study long term schemes likely to improve relations between employer and employees within the enterprise, and

will look more particularly into the problem of professional readaptation which has now become necessary due to technological changes. Employees are now entitled to three weeks holiday after ten years, and, in spite of the company's objection at the beginning of the negotiations, these holidays can be taken mostly during the summer months. Besides, the union will be free to institute a program of health insurance for the benefit of the employees, through a contribution representing 3 cents per hour which will be paid by the company.

Since the beginning of the strike, there had been complete cooperation between production workers and office employees. Both groups had been unanimous in claiming for office workers the same basic working conditions as granted to production workers. This has now been obtained, and the new labour agreement will transfer to office workers all clauses now existing for the benefit of production workers which can be applied to white collars.

Production workers will receive, during the first year, a basic salary (manual worker's rate) of \$1.852, and for the second year \$1.99. It should also be mentioned that the working week will be of 40 hours during the second year of the contract. For the first year, the working week will be 42 hours, but workers will be paid time and a half for the two additional hours.

MAJOR GAINS

Continued from page 20

Ten years of service — three weeks vacation, at 6% of earnings.

Compassionate leave: An employee will receive, if he has completed: One year seniority — three days leave, one day paid. Two years seniority — three days leave, two days paid. Three years seniority — three days leave, three days paid.

Work week: Forty-hour work week, five days, Monday to Friday, with the exception of pumpmen, hoistmen and diesel operators who work a forty-hours week schedule providing seven-day coverage.

Overtime: Time and one half after eight hours, forty hours, and on Saturday and Sunday. Time and one half plus payment for holiday on all paid statutory holidays. Where overtime is required, pumpmen, hoistmen and diesel operators must work overtime. However such overtime shall not exceed four (4) consecutive hours. In the event such an employee works beyond four (4) overtime hours he shall be paid at the rate of two (2) times his basic wage rate for all hours worked thereafter.

The Union negotiating team was composed of Messrs. Aloysius Turpin, Austin Lake and Casimir Giovannini, respectively president, vice-president and secretary of the Union.

The C. N. T. U.

Continued from page 20

had also been reported located in that region.

With the signing of this important two-year contract with Newfoundland Fluorspar Limited, the Confederation of National Trade Unions has added a new chapter to its history, by successfully extending its activities into the Province of Newfoundland for the first time. This achievement constitutes one of the prominent features emerging from the effect of the increasing influence of the CNTU at the national level and a result of significant change in its general policy over recent years.

The decision to establish the CNTU in Newfoundland following a request for affiliation on October 29, 1962 by the St. Lawrence Workers' Protective Union was ratified by the Confederation Bureau of the CNTU on November 29, 1962. Following agreement between the CNTU and the National Metal Trades Federation, the writer was assigned to this undertaking which took me to Newfoundland on four occasions.

The first round consisted in a struggle by the St. Lawrence Workers' Protective Union to obtain recognition of the Union under the Labour Relations Act of Newfoundland, and this against opposition from the company and considerable red tape. As you may know, to obtain certification under Newfoundland law, a union must first be registered in conformity with the Trade Union Act 1960 as amended following the strike by International Woodworkers of America. This required adoption of certain amendments to the Union constitution which was previously registered on March 15, 1941, in compliance with the Trade Union Act, and the acceptance incidentally of these amendments by the government without its infringing upon the constitution of either the Federation or the CNTU to which the St. Lawrence union was already affiliated.

The application for Union recognition was then submitted to the Newfoundland Labour Relations Board on December 1st, 1962. The company intervened to contest the Union application for certification on December 12, 1962.

Regardless of the proof submitted to the Labour Relations Board that the employees at Fluorspar were 100% members in good standing with the St. Lawrence Workers' Protective Union, the Board still insisted upon a vote to be taken under its jurisdiction to determine the "representative character" of this "New" Union, probably due to its affiliation to the CNTU.

The membership responded practically by a 100% vote their determination and soli-

arity behind their union and its affiliation to the National Metal Trades Federation and the CNTU.

Finally certified by the Labour Relations Board, the parties officially opened negotiations for contract renewal on February 3, 1963.

During the period of negotiations, the Union and the CNTU were not immune from the same brand of suspicion and hostility previously experienced. The fluorspar mine at St. Lawrence had been practically the only alternative employment to fishing and fish processing in the Burin Peninsula. During the last complete year of operations it had employed a monthly average of 180 persons, some of who worked on a part time basis, which was not entirely a favourable situation to negotiate under. The affiliation of the Union to the CNTU, and the appointment of a CNTU representative by the Union as chief spokesman for the Negotiations Committee, was not accepted as one of openhanded welcome by local management.

In addition, a previous contribution which appeared in LABOUR on the subject of radiation and dust hazards that existed in the fluorspar mining industry in Newfoundland, although based on very reliable data, did not really favour the Union's position, and progress in negotiations was extremely laborious and difficult.

Following a deadlock in negotiations on February 7, 1963, conciliation service was requested by the Union. At this point another attempt was made at settlement by suspending negotiations, with the participation, this time, of Mr. Hugh Laydet, of the Aluminum Company of Canada, as adviser to Company management. Also participating at this stage was Brother John McLennan, Vice-President of the National Union of Aluminum Workers of Arvida, and Secretary of the National Metal Trades Federation (CNTU).

Finally, on March 9, 1963 agreement was reached on a two-year contract effective from October 1, 1962 (expiry date of the old agreement) to September 30, 1964. Important gains constitute a major step in the improvement of the standard of living and working conditions of our brothers in St. Lawrence, and have achieved to considerable extent the objectives set by the Union. Much remains to be achieved to bring wages and conditions up to national standards.

Although the laurels of the victory rightfully belong to the membership and the leaders of the St. Lawrence Workers' Protective Union, this victory goes deeper and has a meaning far beyond immediate gains; it marks the beginning of a new and advantageous era of expansion for the CNTU.

A Tremendous Battle

*The History of The Labour Movement
Is Marked With These Fights*

AT the end of the general meeting, during which the strikers unanimously approved a proposal authorizing the union representatives to sign the new collective agreement with Quebec Iron and Titanium, Mr. Jean Marchand, president general of the CNTU, stated that the Sorel workers had fought a tremendous battle. Against all observers' predictions at the beginning of the strike, the QIT workers had overcome the powerful American interests represented by Chemical Copper and New Jersey Zinc, added Mr. Marchand. The history of the labour movement, he went on, is marked with many of these fights. The workers have learned the hard way that they should not spare their efforts in order to better their condition.

The position of the company from the very beginning had been based on the strength of its millions. We had to follow

them on that field, armed solely with our solidarity and our desire to win.

"The strike", added the president of the CNTU, "is always a test of power which must end in compromise. It is evident that in this particular case, this compromise has been made in favour of the strikers. The concessions made by the company represent substantial gains for the QIT workers".

Mr. Marchand stressed the remarkable action of the whole movement which completely supported the strikers. "The CNTU, he added, placed at the disposal of the Union its complete resources. Hence the present victory is a victory of the whole labor movement. Trade-unionism, once again, has won over money," he concluded while the workers were applauding warmly.

The workers of Quebec Iron and Titanium can now return to work proudly, like free men in full possession of their rights.



The End of The Sorel Strike

"It is more than improvement, it is a completely new collective agreement", has stated Mr. Marcel Pepin, secretary general of the CNTU, talking about the settlement of the Quebec Iron & Titanium workers' strike.

According to Mr. Pepin, who had been in charge of negotiations during that important labour dispute, the new agreement signed by the Union of Iron and Titanium Workers and their employer, represents a complete change in the relations which had to date existed between these workers and Q.I.T.

(See story on page 19)

CNTU

LABOUR

Agreement Signed With Newfoundland Fluorspar

THE CNTU MARKS NEW ERA

éditorial

Mr. S. TED PAYNE



THE readers of "Labour" will certainly be interested in a report on recent negotiations for contract renewal between the St. Lawrence Workers' Protective Union, affiliated to the Confederation of National Trade Unions, and Newfoundland Fluorspar Ltd., which is a wholly owned subsidiary of the Aluminum Co. of Canada.

More that must be told!

My own participation in the direction of these negotiations and in the events which occurred prior to them imposes upon the writer obvious limitations when reporting only the highlights of these important discussions for contract renewal which were successfully concluded on March 9, 1963.

Restraint should not however eclipse the broader meaning of this triumph of the workers

over management's "rule of law" at Newfoundland Fluorspar Limited and the unbridled authority which was used with very little restraint or consideration for the adverse circumstances in which the employees were situated. Isolated geographically from help or support, these workers suffered economic hardship through the substandard wages paid, the high incidence of industrial disease and accidents, poor working conditions and the limited possibility of obtaining alternate employment.

Restraint shall not obliterate either my admiration and respect for the courage and tenacity of the membership of the St. Lawrence Workers' Protective Union who refused to give up the fight, regardless of sacrifice, even when alone and deserted by their International while in difficulties several years ago.

True, it is easy to be taken in by the moods of the moment or even over-compensate for these moods, but my personal experience with these miners and their families while events were occurring, as I saw them, made me realize fully that the basic principles of our democratic system have long been lost or have never existed in this little town in Newfoundland, isolated, it is true, but still said to be a part of our Canadian Confederation.

Fluorspar and Its Uses

The town of St. Lawrence is about two hundred and fifty miles from St. John's, Newfoundland, and situated on the southern tip of the Burin Peninsula, on the shores of the Atlantic, facing the islands of St. Pierre et Miquelon. It has a population of approximately 2,000 who are in great majority

Roman Catholic of Irish and Scotch descent.

Fluorspar is a non-metallic mineral, chemically it is a compound, 51.1% calcium, 49.9 fluorine. For commercial purposes fluorspar is classified into three market grades: acid, metallurgical and ceramic.

The bulk of acid grade fluorspar is used in the production of hydrofluoric acid which in turn is used in the manufacture of synthetic cryolite for the electrolytic production of aluminum. The Aluminum Company of Canada is by far the largest consumer of fluorspar in Canada, and nearly all the acid grade fluorspar it consumes is supplied by its subsidiary Newfoundland Fluorspar Limited, which was reported to have doubled the previous years production with 20,000 tons. Another rich vein of fluorspar

— Continued on page 19

Major Gains In New Contract

THE Confederation of National Trade Unions has just announced the signature of its first collective agreement with a Newfoundland employer. It is also the first really important contract, by the number of employees covered, negotiated by this union organization outside the province of Quebec.

The St. Lawrence Workers' Protective Union has in effect just renewed its collective agreement with the Newfoundland Fluorspar Limited St. Lawrence (Nfld.)

Major gains in the new contract include the following:

Union recognition: Bargaining unit clearly defined and previous work practices by personnel excluded from scope of agreement restricted.

Management rights: Any decision of management affecting conditions of work covered or not by the agreement subject to grievance procedure and arbitration.

Grievance procedure: Recognition of Union shop stewards and Grievance Committee. Improved for grievance settlement and arbitration.

Seniority rights: Recognition of seniority rights. Seniority structures established. Application of seniority in lay-offs, recall, transfer and promotion, job posting.

Union security: Modified Union Shop. As a condition of employment, new employees must join within 21 days of hire. Irrevocable check-off of dues.

Radiation and dust hazards: Designation of two union representatives for the monitoring of radiation and dust concentration in the mine and mill

areas. These employees shall be trained on Company time and at Company expense.

Contract provisions stipulate that no employee will be allowed to work in areas where radiation or dust concentration are above permissible levels.

The recommendation of the officials of the Division of Occupational Health Ottawa of March 1, 1960, on radiation and dust concentration, made public on March 1, 1960, read as follows:

a) "That comparatively simple methods of ventilation can bring concentration down out of the danger zone,

b) There is no danger to be expected from exposure during the comparatively short period of time necessary to render the mine safe."

Following the publication of this report, it must be said that Newfoundland Fluorspar Limited and the Aluminum Company of Canada have undertaken, in conjunction with both provincial and federal government authorities, the installation of ventilation in the mine and mill areas, and a closer control of radiation and dust concentration at the permissible levels by frequent monitoring.

Retroactivity: Retroactivity of five cents per hour for the period October 1st 1962 to March 8, 1963, inclusive. Retroactivity payable to each employee on the payroll since October 1st, 1962 for all regular and overtime hours worked.

Wage increases: Commencing on March 9, 1963, an hourly increase of six cents will be added to the basic wage rates in effect on September 30, 1962, for each occupation and each employee. Commencing

on October 1st, 1963, an hourly increase of seven cents will be added to the basic wage rates in effect on September 30, 1963 for each occupation and each employee.

All employees who normally work underground will be paid a premium of three cents per hour in addition to their basic wage rate, effective March 9, 1963.

Total wage increase obtained: A thirteen cent increase for surface workers and a sixteen cent increase for underground workers within the first year of the agreement.

Shift premium: Shift workers will be paid a premium of three cents per hour for the afternoon shift and three cents per hour for the night shift effective March 9, 1963. Prior to this agreement, no premium was paid on second or third shifts.

Special work premium: A special work premium of four hours shall be paid for painting and cleaning the inside of air receivers and reservoirs, digging out septic tanks, using creosoted timber and plastic roofing cement.

Paid holidays: Boxing Day (December 26) shall be considered as an additional paid holiday, making a total of seven paid statutory holidays.

Annual vacations: An employee will receive if, on August 1st of current year, he has completed: One year of service — one week vacation, at 2% of earnings; Two years of service — two weeks vacation, at 4% of earnings;

— Continued on page 19